

cadets qui, après avoir suivi les cours du dit collège, sont actuellement au service du gouvernement, et un état faisant connaître les emplois remplis par chacun ; 4 Le nombre et les noms des cadets auxquels des emplois ont été offerts dans le service du gouvernement et qui ont décliné l'offre, et un état faisant connaître les positions offertes et refusées par chacun.—(Sir Richard Cartwright.)

Sir HECTOR LANGEVIN : Je propose l'ajournement.

La motion est adoptée, et la Chambre s'ajourne à 11:10 p. m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

MARDI, 3 mars 1885.

L'ORATEUR prend le fauteuil à trois heures.

PRIÈRES.

PREMIÈRES LECTURES.

Bill (n° 73) à l'effet de constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de Calgary, d'Edmonton et d'Athabaska Landing.—(M. Williams.)

Bill (n° 74) concernant la compagnie canadienne du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest.—(M. Royal.)

Bill (n° 75) à l'effet de constituer l'association de secours des employés du Pacifique canadien.—(M. Gault.)

Bill (n° 76) pour amender l'acte concernant la compagnie d'assurance sur la vie de London.—(M. Macmillan, Middlesex.)

Bill (n° 77) à l'effet de constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de Hamilton, Guelph et Buffalo.—(M. Kilvert.)

Bill (n° 78) à l'effet de constituer légalement la banque de Truro.—(M. Tupper.)

Bill (n° 79) à l'effet de constituer la compagnie de chemin de fer et de navigation du lac Rush et de la Saskatchewan.—(M. Tupper.)

VOIES ET MOYENS—LE BUDGET.

Sir LEONARD TILLEY : En me levant, M. l'Orateur, pour proposer que vous quittiez le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, je désire, comme c'est l'habitude, demander à la Chambre non seulement d'examiner les estimations de l'année prochaine et les changements que le gouvernement propose d'apporter au tarif, mais aussi de passer en revue, aussi brièvement que possible, la condition financière du pays et les résultats obtenus par la politique que le parlement a adoptée en 1879. Nous avons déposé sur le bureau de la Chambre, depuis 1879, les rapports des départements, y compris les tableaux du commerce et les comptes publics, qui donnent au parlement tous les renseignements concernant l'administration du gouvernement, ses dépenses, sa politique et ses actes. Je désire, M. l'Orateur, en cette circonstance, vu que la Chambre est en possession de ces différents rapports, je désire, dis-je, attirer l'attention du parlement sur leur contenu, et j'espère qu'avant de terminer, je serai en mesure de satisfaire les amis du gouvernement on ce qui concerne l'administration économique des affaires de ce pays pendant les cinq dernières années, et les succès obtenus par la politique inaugurée en 1879 et appelée "Politique nationale." J'espère aussi, je puis le dire, que les amis du gouvernement approuveront les faits et les observations que j'ai l'intention de soumettre; et, comme les rapports des années écoulées de 1874 à 1879, lesquels donnent les résultats de l'administration de nos prédécesseurs, sont aussi devant le parlement, j'espère que, par le contraste que nous pourrions établir, nous aurons aussi l'assentiment des honorables messieurs de la gauche

M. MILLS

aux déclarations que je vais faire en faveur de cette politique.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Vous avez une foi bien vive.

Sir LEONARD TILLEY : Oui, j'ai une foi bien vive, M. l'Orateur, et je suis heureux de savoir qu'elle est plus forte que celle de l'honorable député; et j'espère qu'avant de clore cette discussion—car, je ne doute pas que, comme dans les sessions précédentes, elle n'embrasse un vaste champ et qu'elle ne prenne beaucoup de temps—j'espère, dis-je, qu'avant de clore cette discussion nous aurons lieu de croire que je suis plus près de la vérité que mon honorable ami de la gauche, qui considère les faits dont je parle sous un jour plus sombre que nous le faisons de ce côté-ci de la Chambre.

Pendant les trois dernières sessions du parlement, on a eu l'habitude—et cette ligne de conduite, d'honorables membres de la gauche l'ont suivie en dehors du parlement—on a pris l'habitude, dis-je, de travailler à démontrer que le gouvernement du jour a été extravagant parce que nous avons considérablement augmenté les dépenses du pays, et nos adversaires ont prétendu qu'il est conséquemment nécessaire d'augmenter les taxes du pays en proportion de l'augmentation des dépenses. Donc, M. l'Orateur, un des objets que j'ai en vue en m'adressant à cette Chambre en cette occasion, c'est de démontrer que bien que nous ayons augmenté les dépenses considérablement, nous n'avons pas augmenté les taxes du pays au delà de l'augmentation de la population du Canada. Il est très aisé pour les honorables députés de dire ici ou ailleurs que les dépenses ont augmenté de \$24,000,000 à \$30,000,000 ou \$31,000,000, et de prétendre que cela est un fait qui prouve amplement et suffisamment l'extravagance du gouvernement. En examinant les dépenses du gouvernement précédent depuis 1874 jusqu'à 1879, je trouve que le chiffre moyen des dépenses a été de près de \$24,000,000, de \$23,900,000, je pense. C'est en 1877-78, je crois, que les dépenses ont été les moins élevées. Il était remarquable que les dépenses fussent moins élevées cette année-là qu'à l'ordinaire—je ne dirai pas dans quel but les honorables messieurs de la gauche réduisaient les dépenses pendant cette année et les augmentaient l'année suivante—mais pour les besoins d'une comparaison que je veux faire, et afin que les honorables députés aient tout le bénéfice de l'année 1877-78, je prendrai les dépenses de cette année et je les comparerai à celles de 1874, et j'appellerai l'attention de la Chambre sur chacun des items, pour montrer que plusieurs de ces dépenses qui ont été augmentées n'ont pas ajouté un seul dollar aux taxes, et qu'elles étaient nécessaires et justifiables dans l'intérêt public. La différence entre les dépenses pour 1877-78 et celles pour 1884 a été de quelque chose comme \$7,500,000, et je comprends parfaitement que l'affirmation de ce fait, dans le parlement ou au dehors, sans explication, est de nature à induire le public en erreur au sujet des dépenses du gouvernement. Le premier item que je considérerai, ce sont les dépenses sous le chef de chemins de fer et canaux. Les dépenses en 1884 ont été de \$1,045,443.81 de plus qu'en 1877-78. Eh bien ! M. l'Orateur, cela a-t-il coûté quelque chose au pays ? Non. Au contraire, cela a été une épargne pour le pays. Laissez-moi vous donner, M. l'Orateur, les recettes et les dépenses de 1874 à 1879 pour les chemins de fer et les travaux publics et les recettes et les dépenses depuis 1879 jusqu'à 1884, comme une preuve que l'augmentation des dépenses n'a rien coûté au pays, mais qu'elle a été dans l'intérêt du pays et du revenu. Voici les chiffres

Recettes depuis le 1er juillet 1874 jusqu'au	
1er juillet 1879.....	\$ 8,616,298
Dépenses depuis le 1er juillet 1874 jusqu'au	
1er juillet 1879.....	11,688,318
Déficit	\$ 3,072,020

soit \$614,405 par année,

Recettes depuis le 1er juillet 1879 jusqu'au 1er juillet 1884.....	\$13,718,389
Dépenses depuis le 1er juillet 1879 jusqu'au 1er juillet 1884.....	14,476,470
Déficit.....	\$ 758,081

On \$151,616 par année. Il faut songer que dans la période comprise entre 1877-78 et 1884 il y a eu une augmentation de la longueur du parcours des chemins de fer exploités par le gouvernement, qu'il y a eu une augmentation des affaires, et que cela, naturellement, a accru les dépenses, spécialement parce que l'augmentation des affaires a correspondu à l'augmentation du parcours. Tout le monde comprend que vous ne pouvez pas transporter 100,000 tonnes sur un chemin de fer en faisant la même dépense que pour en transporter 70,000. Il faut nécessairement qu'il y ait une augmentation de la dépense; et, conséquemment, cet excédant de \$1,030,000 est loin de représenter une augmentation d'impôts pour le pays, mais le déficit a été réduit de \$600,000 à \$100,000, ce qui fait que le pays a reçu, financièrement parlant, un bénéfice d'un demi-million de dollars.

L'item suivant, sur lequel je désire appeler l'attention de la Chambre, c'est le service des postes. Les dépenses pour 1884 ont été de \$588,026 de plus qu'elles n'étaient en 1877-78. Cela a augmenté d'autant le total des dépenses de l'année. Mais cela a-t-il ajouté aux taxes? Non; cela n'a pas eu ce résultat. J'ai entendu un honorable député de la gauche—je ne le vois pas à son siège présentement—se plaindre de ce que le gouvernement, et spécialement le directeur général des postes, n'ont pas amélioré le service postal dans un certain district. Nous savons que depuis 1877-78 le gouvernement a étendu considérablement les facilités postales. Nous savons que le nombre des bureaux établis, la longueur des chemins sur lesquels les malles sont transportées, le nombre des lettres, journaux et cartes postales, nous savons que tout cela a augmenté, et je puis en appeler là-dessus aux honorables membres des deux côtés de la Chambre, qui diront avec moi que l'amélioration du service pendant les cinq ou six dernières années a été véritablement bien considérable, sans compter le surcroît de dépenses qu'il a fallu encourir pour établir un service postal dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, où les dépenses seront, naturellement, bien au delà des recettes provenant du service pendant nombre d'années. Considérant cette augmentation de facilités, cette amélioration du service, l'ouverture de 4,000 ou 5,000 milles de chemin de fer depuis 1874-75, et le paiement de subsides aux chemins de fer dès qu'on leur fait transporter des malles, il n'est que naturel de voir qu'il y a eu une augmentation très considérable des dépenses. Cela a-t-il ajouté quelque chose aux taxes du pays? Aucunement. Voyons quels sont les faits relativement à ce service. Voici un état des recettes et des dépenses:

Recettes du 1er juillet 1874 au 1er juillet 1879.....	\$ 5,763,025
Dépenses du 1er juillet 1874 au 1er juillet 1879.....	8,358,380
Déficit.....	\$2,603,355

soit \$521,067 par année.

Recettes du 1er juillet 1879 au 1er juillet 1884.....	\$ 7,748,580
Dépense du 1er juillet 1879 au 1er juillet 1884....	10,064,549
	\$2,315,969

ou \$463,196, contre \$521,067 pour les cinq premières années. C'est bel et bon de signaler l'augmentation des dépenses, mais du moment qu'il y a une augmentation de revenu qui égale ou qui dépasse la dépense, et pourvu que nous donnions des avantages additionnels au pays, je suis certain que cette Chambre et le peuple ne s'opposeront jamais à une telle augmentation des dépenses, effectuée dans ces circonstances.

L'item suivant sur lequel je désire appeler l'attention de la Chambre en procédant par comparaison, ce sont les terres fédérales. Ces dépenses ont été de \$37,628 en 1877-78, et de \$166,898 en 1884, soit une augmentation de \$79,270. Main-

tenant, M. l'Orateur, quand nous considérons le vaste territoire qui a été transféré au contrôle et à l'administration du département de l'intérieur, quand nous considérons les grandes ventes qui ont eu lieu pendant les trois ou quatre dernières années, quand nous considérons le nombre de colons qui se sont établis sur les terres de ce pays—terres dont nous n'avons retiré aucun revenu en argent—quand nous considérons que les recettes provenant de la vente des terres du Manitoba et du Nord-Ouest ont été de \$89,392.61 de 1874 à 1878, pendant qu'elles ont été de \$4,076,543.67 de 1879 à 1884,—quand nous considérons tout cela, je pense que la Chambre comprendra pourquoi l'administration d'une si grande propriété, la vente d'une si vaste étendue de pays, l'établissement de dizaines de mille personnes sur nos terres, justifient l'augmentation des dépenses, qui, l'année dernière, ont dépassé d'environ \$60,000 ou \$70,000 celles de 1878.

M. MACKENZIE: Cela est-il en dehors des dépenses du capital?

Sir LEONARD TILLEY: Non. J'arriverai à cela tout-à-l'heure. L'honorable député verra que je ne l'ai pas oublié.

L'item suivant des dépenses ce sont les travaux et édifices publics. Les dépenses sous ce chef ont été de \$998,594.70 en 1877-78. En 1884 elles ont été de \$2,908,851.65, soit une augmentation de dépenses s'élevant à \$1,910,256.95. L'année dernière les dépenses pour les havres et édifices publics et tous les travaux sous la direction du département des travaux publics ont presque triplé celles de 1877-78. Maintenant, M. l'Orateur, j'admets que ces dépenses sont une charge pour le pays. J'admets que nous n'obtenons ici aucun revenu direct. Mais qui dira que si le gouvernement ou le pays a un surplus suffisant pour induire le parlement à voter des sommes d'argent pour la construction des édifices publics, pour l'amélioration des havres et des rivières—le gouvernement n'est pas justifiable de faire des dépenses de ce genre. Ces travaux et ces édifices forment une partie de l'actif du gouvernement. Si nous ne construisions pas ces édifices nous aurions à payer du loyer pour des édifices inférieurs, et nous savons parfaitement bien que la politique du gouvernement du Canada a été et sera nécessairement de construire de ces édifices dans chaque village et dans chaque ville d'importance à travers tout le Canada, chaque fois que les fonds du gouvernement le permettront. Il s'agit seulement de savoir si le trésor permettra ces travaux et sous quel délai ils pourront être entrepris. Nous savons parfaitement que le trafic et le commerce du pays dépendant considérablement des facilités qu'on leur donne. Depuis 1867 nous avons dépensé une somme considérable d'argent à améliorer nos rivières et nos ports et à établir des havres de refuge dans tout le pays, et je n'hésite pas à dire que, dans mon opinion, chaque fois que la fortune du pays le permettra, le parlement approuvera la construction de ces édifices destinés au service public dans tout le pays, aussi rapidement que le travail pourra être fait.

L'item suivant c'est l'intérêt, et sous le chef de l'augmentation des dépenses pour cet item, il y a la somme de \$651,297.06 payée en intérêts au delà du chiffre de l'année 1877-78. Une grande partie de cet intérêt est contrebalancée par l'augmentation des recettes de l'intérêt, ce qui fait une réduction d'environ \$300,000. Mais je suis en état de déclarer ici, que bien que cette somme soit nominale plus élevée de \$651,297 que celle payée en 1877-73, l'intérêt net payé par le peuple du Canada en 1881, relativement à sa population, a été de 8½ cents par tête moins élevé qu'en 1877-78.

L'item suivant qui augmente les dépenses, c'est la somme de \$337,746.65 que l'on a payée au fonds d'amortissement de plus qu'en 1877-78. Il me suffira de rappeler à la Chambre que le fonds d'amortissement est une somme que l'on met de côté pour racheter la dette et que c'est virtuellement une réduction de la dette pour autant, au lieu d'être une aug-

mentation des taxes, bien qu'elle paraisse dans les comptes du côté des dépenses.

L'item suivant c'est l'immigration et la quarantaine. Dans l'année 1877-78 les dépenses sous ce chef ont été réduites considérablement, si on les compare à celles des trois années précédentes. Elles ont été de \$180,691.44, pendant qu'en 1883-84 elles avaient été de \$575,326.72, soit une augmentation de \$394,635.28. Je puis dire aux honorables députés de la gauche que la dépense moyenne pendant leur administration, pour l'immigration et la quarantaine, a été de \$300,000 par année, et pour les cinq années de 1879 à 1884, de \$340,000 par année, avec des résultats qui, j'ai à peine besoin de le dire, ont été trois fois meilleures que ceux produits pendant les années écoulées depuis 1874 jusqu'à 1879. Je ne crois pas, M. l'Orateur, qu'il soit nécessaire pour moi d'ajouter quelque chose au sujet de cette classe de dépenses.

L'item suivant c'est la milice et la défense, département dans lequel les dépenses ont été de \$618,136.58 en 1877-78, et de \$989,498.22 en 1884, soit une augmentation de \$371,364.64. Mais si nous remontons dans le passé et que nous prenions les cinq années de 1874 à 1879, nous trouvons que les dépenses pour la milice ont été à peu près les mêmes que de 1879 à 1884, c'est-à-dire pour les cinq années de 1874 à 1879. Les dépenses totales de la milice et de la défense diffèrent très peu des dépenses qui ont été faites pendant les cinq années de 1879 à 1884, bien qu'il y ait une différence considérable entre les dépenses de 1877-78 et celles de 1883-84. Mais nous savons parfaitement bien que, malgré que la moyenne ait été à peu près égale pendant les cinq années, cependant, en 1884, nous avons eu quatre nouvelles organisations consistant en trois écoles d'infanterie et une école de cavalerie, une dans les provinces maritimes, une dans la province de Québec, une dans l'Ontario, une dans la Colombie-Britannique, et un escadron, je crois, dans la province de Québec. Ces nouvelles organisations ont été établies l'année dernière.

Il est peut-être naturel, M. l'Orateur, qu'il y ait divergence d'opinion dans cette Chambre relativement aux dépenses sous le chef de la milice. Mais, je me rappelle parfaitement, bien que n'ayant pas été alors membre du parlement du Canada, que des hommes appartenant à l'un ou l'autre parti ont un jour conclu en Angleterre avec le gouvernement impérial des engagements qui entraînaient le pays dans une dépense de \$1,000,000 par année. Je pense que cet arrangement a eu lieu avant l'union. A tout événement, il me semble que l'on s'opposera peu à cette augmentation dans les circonstances actuelles. Si l'on considère l'établissement de ces quatre organisations, les dépenses du département n'excèdent pas celles des cinq années précédentes; et je crois qu'on ne les regardera pas comme des dépenses inutiles, mais qu'un grand nombre des membres de cette Chambre et le peuple du Canada regarderont cela comme une sage et judicieuse protection du pays.

L'item suivant des dépenses est sous le chef des pêcheries. En 1877-78 on a dépensé \$93,262.28, et en 1883-84, \$286,700.14, soit une augmentation de \$193,437.86. Je n'ai pas besoin d'expliquer à la Chambre que cet accroissement résulte de ce que le gouvernement a donné aux pêcheurs du Canada des primes d'encouragement qui ont eu le meilleur effet sous le rapport de la production de nos pêcheries. Je crois que cette proposition n'a rencontré aucune opposition même de l'autre côté de cette Chambre. Seulement, si ma mémoire me sert bien, les honorables membres de la gauche ont manifesté le désir que la somme de \$150,000 par année ne fût pas payée en vertu d'un crédit du parlement, mais qu'elle fût spécifiée dans un bill comme subvention permanente. Par conséquent, dans ces circonstances, je crois qu'aucun député de l'autre côté de cette Chambre ne mettra d'empêchement à cet accroissement des dépenses.

Nous arrivons ensuite aux dépenses portées au compte des sauvages. En 1877-78, elles ont été de \$421,503.66, et

Sir LEONARD TILLEY

en 1883-84 elles ont été de \$1,116,153.87, soit une augmentation de \$694,650.21. Je puis faire remarquer qu'en 1877-78 tous les traités qu'on venait d'entamer avec les sauvages, n'étaient pas complétés au point de permettre à tous les sauvages de recevoir cette année-là la somme qui leur était affectée par les arrangements, et, conséquemment, une partie considérable de cette augmentation de \$694,000 est le résultat de traités qui ont été commencés avant 1878. Nous avions espéré une diminution des dépenses cette année, mais malheureusement, à cause de circonstances qui échappent complètement au contrôle de ce parlement et du gouvernement—vu que le bison a cessé de se montrer dans les territoires du Nord-Ouest—on a trouvé pendant les deux ou trois dernières années, qu'il était opportun et dans les intérêts du pays de soutenir ces malheureux sauvages aux dépens du pays au moins pendant un certain temps, jusqu'à ce qu'ils aient appris à cultiver la terre et à pourvoir à leurs besoins, plutôt que de les laisser souffrir de la faim ou mettre en danger la vie et la propriété des blancs, et plutôt que de soumettre le pays aux désastres qui résulteraient du dénûment de ces sauvages. En conséquence, quelque regret qu'éprouvent le gouvernement et la Chambre de voir que nous n'avons pas été capables de diminuer ces dépenses, il est à espérer qu'avant longtemps ce montant sera diminué.

L'item suivant, M. l'Orateur, a rapport à la police à cheval. Les dépenses ont été portées du chiffre de \$345,958.68 en 1877-78, à celui de \$485,983.66 en 1883-84, soit une augmentation de \$140,024.98. Cette augmentation est due à la nécessité de l'accroissement de l'effectif du corps. Je puis dire ici que si l'on réunit l'effectif qui a été au Manitoba de 1874 à 1878 à la police à cheval, on trouve que les dépenses de la police à cheval pendant les dernières années ont été équivalentes aux dépenses de l'effectif qui était dans le Manitoba et de la police à cheval. Mais cette augmentation de \$140,000 a été considérée nécessaire par la Chambre. L'année dernière le parlement a voté une somme d'argent pour cette augmentation, pour différentes raisons qui ont été données par le premier ministre.

L'item suivant est celui des subventions aux provinces, augmentation de \$130,906.51. Cela provient principalement des concessions que l'on a faites au Manitoba de temps en temps depuis 1879 jusqu'à 1884. L'item suivant c'est la législation, qui accuse une augmentation de \$44,731.85. Cela est le résultat de l'augmentation du coût de la publication des *Débats* et de l'augmentation du nombre des membres du parlement en vertu du recensement de 1881. Ensuite le service des phares et des côtes accuse une augmentation s'élevant de \$461,967.71 à \$520,544.88, c'est-à-dire de \$58,556.67. Je pense, M. l'Orateur, que le gouvernement du Canada n'a peut-être fait aucune dépense annuelle d'environ \$40,000, d'abord pour construire des phares, et ensuite de \$10,000 peut-être ou environ pour les maintenir, qui soit plus profitable au pays que cette dépense. Nous savons qu'en 1867 lorsque la Confédération a été établie, le service des phares était bien inférieur à ce qu'il est aujourd'hui, et nous savons parfaitement bien que durant la première administration de ce département, des crédits considérables ont été votés et qui ont eu pour résultat, comme toute personne mêlée au commerce le sait, de diminuer les taux d'assurance sur les navires venant en ce pays, de diminuer les risques de pertes de vies des marins, de faire baisser le taux du fret sur les importations venant en Canada, aussi bien que le fret et le coût des produits exportés, et cela a été pour tout le pays un bénéfice direct beaucoup plus considérable que les dépenses additionnelles qu'il a fallu faire pour ce vaste et important élément de prospérité. Quant aux dépenses qu'entraîne l'entretien des phares—c'est à cela qu'est dû en grande partie l'augmentation. Je suis certain que le parlement et le peuple du Canada les approuveront.

L'item suivant c'est le gouvernement civil. Je prendrai, pour faire un rapprochement, les dépenses de 1877-78, parce que c'est l'année pendant laquelle elles ont été le moins éle-

vées. Je choisis l'année la plus favorable pour les honorables députés de la gauche, parce que je ne veux pas qu'ils me disent dans cette discussion : Vous avez choisi l'année ou nos dépenses étaient les plus élevées.

Je veux me tenir sur un terrain plus solide que celui-là, et je consens volontiers à leur donner le bénéfice de la dépense la moins élevée dans le but de faire la comparaison sur laquelle j'attire maintenant l'attention de la Chambre. Tandis qu'en 1877-78 les dépenses du gouvernement civil se sont élevées à \$323,369, l'année dernière elles ont atteint le chiffre de \$1,084,417, soit une augmentation de \$261,047.

M. CASGRAIN : Ecoutez, écoutez !

Sir LEONARD TILLEY : L'honorable député dit : " Ecoutez, écoutez ! " Cela ne me surprend pas, car les honorables députés de l'opposition ont fait de cela leur grande accusation contre l'administration actuelle dans toute l'étendue du pays pour prouver l'extravagance du ministère. Je désire appeler l'attention de la Chambre sur les circonstances qui ont amené cette augmentation de \$261,000 dans l'espace de six ans. L'une des difficultés que tout gouvernement doit éprouver en préparant les estimations du service civil, c'est l'augmentation provenant des dispositions de la loi du Service Civil, en vertu desquelles un grand nombre des employés reçoivent chacun une augmentation annuelle de \$50. Cette augmentation, pendant les six dernières années, est estimée comme suit. On estime que 420 des employés civils ont reçu une augmentation de \$50 par année, chaque année depuis 1877-78, c'est-à-dire durant six années, soit une augmentation totale de \$300 pour chaque employé. Ce montant pour 420 employés du service civil donne une augmentation totale de \$127,000.

De plus, on a transféré au compte du service civil les dépenses de l'exploration géologique, c'est-à-dire les sommes payées aux employés de cette division du service. Autrefois ces employés étaient payés en vertu d'un crédit de la Chambre, et le montant ainsi dépensé ne figurait pas sous le chef du crédit voté pour le service civil, mais l'année dernière et l'année précédente ce crédit a été transféré au compte du service civil, et le montant des salaires de ces employés, s'élevant à \$36,000, est ajouté aux dépenses, ce qui constitue, non une augmentation de dépenses, mais un simple transfert d'un compte à un autre. Comme il figure maintenant sous le chef de dépenses du service civil, il augmente ce crédit de \$36,000. Ensuite, il y a le traitement et les dépenses imprévues du haut commissaire, soit \$14,000. Nos amis de l'opposition n'avaient pas de haut commissaire, mais ils ont eu pendant un certain temps à Londres un agent général qui était libéralement rétribué, et pour ce qui est des services rendus par le haut commissaire, je puis dire que le simple fait de l'avoir envoyé à Londres a mis le gouvernement dans une position plus avantageuse vis-à-vis de ses agents financiers, sans compter les autres services qu'il a rendus. L'intention était alors de faire de lui notre agent financier, mais ce projet a été trouvé impraticable. Cependant, le simple fait que cette intention a été connue a amené une réduction des commissions payées à nos agents financiers, et nous a procuré une épargne annuelle plus considérable que le coût du bureau du haut commissaire.

Je n'hésite pas à dire que si les honorables membres de l'opposition sont un jour ou l'autre chargés de la responsabilité du gouvernement, ils trouveront que les services, de ce fonctionnaire, sinon ceux du haut commissaire actuel, du moins ceux d'un de leurs amis agissant en cette qualité, seront d'une valeur telle pour eux-mêmes et pour la Confédération en général que, quelles que soient leurs objections actuelles contre cette dépense, je doute beaucoup qu'ils abolissent cette charge. Dans tous les cas cela ajoute \$14,000 à la liste civile.

Il y a en outre le bureau des examinateurs qui, l'an dernier, a coûté \$4,661, une autre charge contre le crédit du service

civil. Ceci laisse environ \$80,000 pour lesquels on n'a pas encore rendu compte mais qui s'explique comme suit : les \$80,000 représentent l'augmentation à partir de 1877-78 jusqu'en 1884. J'ai entendu l'autre soir faire la remarque que le nombre des employés du service civil est à peu près doublé. M. l'Orateur, il n'en est pas ainsi. Si nous prenons le nombre des employés permanents de 1877-78 et les surnuméraires payés à la journée, et le nombre des employés du service civil en 1884 et les surnuméraires, nous constatons que l'augmentation est de 119, ou vingt hommes par année en moyenne qui ont été nommés depuis six ans. Maintenant, je désire exposer à la Chambre les circonstances qui, à mon avis, justifient cette augmentation.

Prenons d'abord le département des travaux publics. Les dépenses de ce département pendant l'année dernière, comme je l'ai déjà dit, se sont élevées à trois fois le montant dépensé en 1877-78. La Chambre comprendra facilement qu'il est tout à fait impossible d'administrer une dépense de \$3,000,000 pour le même prix qu'une dépense d'un million. Cela est évident. Maintenant les dépenses relatives aux chemins de fer et canaux ont augmenté. Lorsque nous prenons en considération l'augmentation du nombre de milles de chemin de fer exploités par le gouvernement, lorsque nous tenons compte des dépenses considérables qui ont été faites depuis 1879 sur des entreprises à partir de l'extrémité occidentale du lac Supérieur jusqu'à Winnipeg et la Colombie-Britannique, lorsque nous tenons compte de la surveillance qui doit nécessairement être exercée sur la construction de la partie Est entreprise par la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, lorsque nous considérons l'augmentation des affaires depuis 1877-78, la Chambre conviendra avec moi que ces circonstances justifient l'augmentation des dépenses de ce département depuis cinq ans.

Vient ensuite le département de l'intérieur. J'ai, il y a un instant appelé l'attention du gouvernement sur le fait que le département de l'intérieur doit s'occuper d'un territoire presque aussi grand que toute l'Europe, égal en étendue aux trois quarts de l'Europe dans tous les cas; que depuis les quatre dernières années le ministre de ce département a vendu des terres pour lesquelles il a reçu un montant de \$1,000,000; qu'il a été nécessairement obligé de surveiller les arpentages et tout ce qui est nécessaire à la vente et à la colonisation de cet immense territoire, de sorte qu'on ne peut s'attendre à ce que les dépenses soient les mêmes qu'elles étaient il y a cinq ans, alors qu'on n'a reçu que \$90,000 pour la vente des terres, alors que cette contrée n'était pas traversée par les chemins de fer, et alors que l'administration de ce département n'entraînait que peu ou point de dépenses.

Vient ensuite le département des postes. On a augmenté considérablement le nombre des employés de ce département. En examinant les faits, je crois que l'on conviendra que l'augmentation du nombre des employés est justifiée. Quelle est la nature du travail fait en 1884 si nous le comparons à celui de 1878? En 1878 nous ne faisons l'échange des mandats-poste qu'avec la Grande-Bretagne, les Etats Unis et Terre-Neuve. Depuis cette époque ce système a été étendu à soixante autres pays; il a été étendu, je puis le dire, à tout le monde civilisé.

On peut maintenant se procurer au département des postes des mandats pour presque toutes les parties du monde civilisé. Cela n'a pu être fait sans augmenter les dépenses, mais d'un autre côté, qu'il me soit permis de dire à la Chambre que l'augmentation des dépenses a été en grande partie contrebalancée par les recettes provenant de cette source. En conséquence, si d'un côté cette extension a augmenté les dépenses du département et le nombre des employés, par contre, il n'y a aucun doute qu'il a donné en retour une somme au moins égale à la dépense nécessitée pour le paiement de ces employés additionnels.

En outre, nous constatons que le nombre des comptes ouverts dans les caisses d'épargne des postes en juillet 1878,

a été de 25,535, et en 1884, de 66,682, soit une augmentation de 41,147, pendant les cinq ans. Nous savons, à n'en pas douter, que cette augmentation du nombre des comptes a nécessité un travail énorme.

Si quelqu'un se rend au bureau de poste d'Ottawa et s'il y dépose \$10 ou \$20 en vertu des dispositions relatives aux caisses d'épargne des postes, cet argent est transmis au bureau général, et le bureau général doit envoyer dans chaque cas au déposant un accusé de réception. C'est là la protection du département et du déposant, vu que ce dernier est averti que s'il ne reçoit pas du département un avis l'informant que l'argent a été inscrit à son avoir, il doit aussitôt faire une enquête à ce sujet. Mais chacun de ces dépôts, même s'il ne dépasse pas \$1, nécessite un accusé de réception de la part d'un employé du département, de sorte que lorsque ce travail s'applique à 41,147 nouveaux comptes ouverts par les habitants de toutes les parties du Canada, il est facile de voir jusqu'à quel point, dans ces circonstances, l'augmentation générale de la besogne du département est considérable.

Ceci est à part l'augmentation générale de la besogne du département en dehors des deux comptes particuliers dont j'ai parlé, et ceci justifie la conclusion que grâce à l'augmentation provenant de l'entrée dans la convention relative aux mandats-poste de soixante et trois pays autres que ceux qui en faisaient partie en 1878-79, il doit nécessairement y avoir augmentation des dépenses du département; mais on regard de ces dépenses il y a des recettes équivalentes.

Vient ensuite le département des finances. La besogne additionnelle de ce département provient surtout des caisses d'épargne. La Chambre sait que les dépôts ont augmenté considérablement. Le nombre des comptes ouverts en 1878 était de 19,922, et en 1884 de 43,406, soit une augmentation de 23,484. Il faut que tous ces comptes soient contrôlés ici; les déposants sont notifiés par le département, ce qui entraîne une augmentation de besogne considérable, bien que cette augmentation ne soit peut-être pas aussi considérable que dans certains départements.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je ne veux pas vous interrompre inutilement, mais sont-ce là des comptes séparés, des déposants distincts?

Sir LEONARD TILLEY: Oui, ce sont des comptes distincts.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je vous demande pardon, mais j'ose dire que cela ne vous embarrasse pas beaucoup. Est-ce que chaque compte distinct suppose un déposant distinct?

Sir LEONARD TILLEY: Non. Pas pour les caisses d'épargne, mais c'est le cas pour ce qui concerne les postes. Au département des postes, on donne avis de chaque dépôt. Il n'en est pas de même aux caisses d'épargne du gouvernement. C'est une augmentation dans le nombre des comptes, mais cela n'entraîne pas la même augmentation de besogne qu'au département des postes.

Vient ensuite le département de la milice. Comme je l'ai déjà dit, l'établissement des nouvelles écoles doit nécessairement augmenter jusqu'à un certain point les dépenses, mais dans ce département, l'augmentation des dépenses n'est pas plus considérable qu'on ne devait raisonnablement s'y attendre vu l'augmentation de l'effectif et l'organisation de nouvelles écoles. Le département de l'auditeur, est, comme les honorables députés le savent, un département séparé et distinct, qui coûte nécessairement plus cher qu'autrefois, vu qu'il fonctionne avec beaucoup plus d'efficacité; et bien qu'il ait été nécessaire d'augmenter le nombre des expéditionnaires, les dépenses n'ont guère augmenté depuis quatre ou cinq ans. Cependant, à mesure que les affaires du pays augmentaient les dépenses ont dû augmenter dans une certaine proportion.

Au département des douanes, l'augmentation des recouvrements, l'augmentation du nombre de stations, l'extension

Sir LEONARD TILLEY

du système douanier au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, l'augmentation de la surveillance nécessitée par la loi de 1879, qui a augmenté considérablement la besogne du département, devaient nécessairement produire une augmentation de dépense. Au département des affaires des sauvages, il y a la police à cheval, et il y a une augmentation de dépenses pour les sauvages, ce qui explique l'augmentation des dépenses de ce département. Au revenu de l'intérieur, une dépense additionnelle a été nécessitée par l'adoption de la loi des licences, ce qui a un tant soit peu augmenté les dépenses de l'année dernière. Au département de l'agriculture, je désire appeler l'attention de la Chambre sur l'augmentation de ce département depuis 1878, et je crois que les honorables députés sont pleinement convaincus que le département a raison de demander un crédit additionnel.

M. POPE: C'est un département modèle.

Sir LEONARD TILLEY: Je sais que c'est un département modèle. Lorsque nous considérons la besogne additionnelle qui a été expédiée par ce département depuis trois ou quatre ans relativement à l'immigration, nous voyons que cela justifie une certaine augmentation des dépenses, mais il y a une partie de sa besogne au sujet de laquelle je désire appeler spécialement l'attention de la Chambre, et qui justifie pleinement le montant additionnel dépensé dans le département depuis 1878. En 1878, le nombre des brevets accordés a été de 1,172, et les recettes du bureau des brevets ont été de \$33,663. En 1884, on a accordé 2,456 brevets, et les recettes ont été de \$69,530. Ceci nous donne une idée de l'augmentation de la besogne de ce département dans cette division spéciale, et il faut se rappeler que les salaires des employés additionnels ont été quatre fois couverts par l'augmentation des honoraires perçus en raison de l'augmentation du nombre de brevets accordés, une augmentation de \$36,000 depuis 1877-78.

Vient ensuite le département de la justice, dans lequel il y a eu nécessairement une augmentation de besogne, vu l'augmentation de la population du pays, ce qui a amené une augmentation du nombre des prisonniers. Les départements du secrétaire d'Etat et du Conseil privé, dépendent beaucoup, en tant que leur besogne est concernée, du développement du pays et de l'augmentation de la population, de la colonisation du Nord-Ouest, des diverses questions soumises au conseil, des arrêtés du conseil et de la correspondance du secrétariat d'Etat. Tous les honorables députés comprendront que l'augmentation de la population signifie pour ces départements, augmentation de la besogne, augmentation du nombre de documents qui leur sont soumis, ce qui doit nécessairement augmenter les dépenses. Je crois que si nous prenons ces faits en considération, l'augmentation de \$80,000, ou l'augmentation de vingt employés par année depuis 1878 jusqu'à 1884, est pleinement justifiée, de sorte que l'emploi de ces 119 hommes en sus de ceux qui ont été employés soit temporairement soit d'une façon permanente en 1877-78, est justifiée.

Maintenant, M. l'Orateur, j'ai parcouru tous les articles relatifs aux augmentations, qui portent à \$7,500,000 l'excédant des dépenses de 1884 sur celles de 1877-78. J'ai démontré qu'un grand nombre de ces augmentations ne constituent pas une augmentation de l'impôt, mais qu'au contraire elles ont eu pour effet d'augmenter le revenu, et en conséquence nous devrions borner nos considérations à ces dépenses qui ne rapportent pas d'argent; elles sont limitées par leur nature même, et si elles sont limitées par leur nature, on constate que les avantages que le pays retire de ces dépenses est un équivalent et plus qu'un équivalent pour les déboursés qui ont été faits. Dans ces circonstances, je veux qu'il soit compris, que lorsque les honorables membres de l'opposition affirment que l'extravagance du gouvernement doit être jugée par l'augmentation de \$7,500,000 dans les dépenses depuis six ans, nous avons une bonne réponse à

donner, et c'est que cette somme pendant cinq ans n'a pas nécessairement eu pour résultat l'augmentation de l'impôt.

Je vais procéder à établir ce fait. De 1874 à 1879, l'impôt nécessaire basé sur la population moyenne pendant cette période, si le gouvernement eût perçu les deniers nécessaires pour payer les dépenses, aurait été, comme je l'ai déjà dit, de \$4.88 par tête. Lorsque je dis ici—et j'ai les données nécessaires pour le prouver—que de 1879 à 1884 la capita-tion nécessaire pour couvrir les dépenses était de 10 centins moins élevé que \$1.88—lorsque j'affirme cela, si je puis le prouver, cela démontre ce que viens de dire, savoir, que cette dépense de \$7,500,000 n'entraîne pas l'augmentation de l'impôt qui doit être payé par la population du Canada. J'ai déjà affirmé cela, et je crois qu'il est nécessaire pour moi de fournir les données sur lesquelles je me base, vu qu'un honorable membre de cette Chambre a fait il y a deux ou trois mois une déclaration alarmante qui a été répétée non seulement dans tout le Canada, mais dans tout l'univers, je pourrais dire, laquelle déclaration tendait à démontrer que le peuple du Canada paie un impôt qui est presque le double de celui qui est payé par le peuple des États-Unis, et que cet impôt augmente dans des proportions telles qu'avant longtemps il égalera celui des nations les plus lourdement taxées de l'univers.

M. l'Orateur, je crois qu'il est nécessaire dans ces circonstances que nous donnions ici, de préférence à tout autre endroit, la réponse à cette assertion, afin de rassurer le peuple que cette assertion répétée dans tout le pays, a dû nécessairement inquiéter. M. l'Orateur, je vais prouver mon assertion relative à l'impôt nécessaire de 1874 à 1879 et à l'impôt nécessaire de 1879 à 1884. Les recettes provenant de la douane, de l'accise et des timbres perçus du 1er juillet 1874 au 1er juillet 1879 se sont élevées à \$93,295,770.34. Le déficit durant cette période a été de \$1,818,739, rendant nécessaire, si l'on eût perçu un revenu suffisant pour couvrir cette dépense, une taxation de \$98,114,569.34, soit \$4.88 par tête sur une population moyenne estimée à 4,021,000 pendant cette période. Je puis dire que le déficit provient des causes suivantes : Le total des recettes pendant ces cinq années a été de \$114,860,495 ; le total des dépenses pendant la même période a été de \$119,679,284, ce qui représente le déficit que je viens de mentionner.

Nous arrivons maintenant à la période écoulée entre 1879 et 1884. Reçu de la douane, de l'accise et des timbres depuis le 1er juillet 1879 jusqu'au 1er juillet 1884, \$124,723,659.84. Le surplus pendant ces cinq années a été de \$20,429,725, et se répartit comme suit : Total des recettes pendant cette période, \$157,687,879 ; total des dépenses pendant la même période \$137,258,154. Si vous déduisez des recettes les \$20,000,000 de surplus la taxation nécessaire—cela fait rire l'honorable député, (sir Richard Cartwright,) je vais lui faire une déclaration qui exigera de sa part autre chose qu'un rire forcé. La taxation nécessaire pendant cette période a été de \$104,293,934.84, sur une population moyenne de 4,364,800 ou \$4.78½ par tête, contre \$4.88 par tête.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Très bien.

Sir LEONARD TILLEY : L'honorable député rit. Qu'a-t-on fait de ces \$20,000,000 ?

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Gaspillés sur le chemin de fer du Pacifique canadien.

Sir LEONARD TILLEY : Non, M. l'Orateur, ils n'ont pas été gaspillés sur le chemin de fer du Pacifique canadien ni sur aucun autre chemin de fer. Je vais vous dire quel a été l'effet produit par ces \$20,000,000 de surplus. Voyons quel était le montant net de l'intérêt que le Canada avait à payer lorsque ces messieurs sont arrivés au pouvoir en 1874. Le montant net de l'intérêt payé en 1873-74 était de \$5,113,573.31, sur une population estimée à 3,873,920, ou \$1.32 par tête. Le montant de l'intérêt proprement dit payé en 1878-79 a été de \$6,456,383.51, soit une augmentation de \$1,342,810.20 pendant les cinq ans, ou \$1.54½ par tête, soit une augmentation de 22½ cents par tête sur une population estimée à

4,178,890, pendant cinq ans. Maintenant, comme résultat de ce surplus, comme résultat de l'amélioration du crédit du pays, comme résultat du rachat des paiements à échoir portant intérêt à 5 et 6 pour 100, l'intérêt proprement dit payé en 1873-84 s'est élevé à \$6,713,482.24 sur une population estimée à 4,600,000, soit \$1.46 par tête, ou 8½ cents par tête de moins qu'on a payé en 1878-79. C'est là un des effets du surplus de \$20,000,000, et il ne faut pas oublier que pendant les cinq années qu'ils ont passées au pouvoir, ces messieurs ont dépensé \$33,000,000 ou \$34,000,000 imputables au capital. En tant qu'il s'agit de l'impôt par tête, tels sont les résultats que nous avons obtenus tout en dépensant pendant les cinq années en question \$65,000,000 pour la construction du chemin de fer du Pacifique, pour l'achèvement du chemin de fer Intercolonial et pour le creusement et l'élargissement de nos canaux. Le résultat a été que l'intérêt payé pendant l'année dernière a été de 8½ cents par tête moins élevé qu'il ne l'était lorsque nous sommes arrivés au pouvoir.

Je crois entendre l'honorable membre de la gauche se dire ce que disait son voisin de droite : Que dites-vous du compte du capital ? Vous n'avez pas tenu compte de \$1,800,000 qui sont imputés au compte du capital pour arpentage des terres, laquelle dépense les honorables députés de la gauche ont imputée au compte du capital lorsqu'ils étaient au pouvoir. Je crois entendre l'honorable député se dire cela en réponse à ma déclaration. J'avoue que je n'ai pas tenu compte de cela dans mon exposé, mais si j'en avais tenu compte la taxe par tête de la population n'aurait pas encore atteint le chiffre de \$1.85. Je crois donc qu'en tant qu'il s'agit des cinq dernières années, bien que nous ayons dépensé, en 1883-84, pour le développement du pays et pour l'exécution des grands travaux publics \$7,500,000 de plus que les honorables membres de l'opposition n'ont dépensé, cependant, la taxation nécessaire a été moindre pour le peuple pendant les cinq dernières années que pendant le temps que les honorables membres de la gauche étaient au pouvoir. C'est là une réponse suffisante aux yeux du pays, quant à la prétendue augmentation des taxes et quant à la prétendue extravagance du gouvernement.

M. MACKENZIE : Très-bien.

Sir LEONARD TILLEY : Cet applaudissement est faible, mais je suis content de l'avoir de la part de l'honorable député. Je voudrais qu'il fût plus fort dans son intérêt et dans le mien.

M. MILLS : Dans votre intérêt surtout.

Sir LEONARD TILLEY : Je dois dire que chez l'honorable député (M. Mackenzie) j'ai toujours trouvé l'un des adversaires les plus redoutables qu'on puisse rencontrer dans l'opposition. J'apprécie ses talents et je regrette que le mauvais état de sa santé l'empêche de prendre aux débats du parlement une part aussi active et aussi vigoureuse que celle qu'il y prenait autrefois. Maintenant que l'expérience de la politique nationale s'est développée dans le parlement et en dehors du parlement au moyen des rapports du commerce, j'aimerais à discuter cette question au point de vue de l'expérience des cinq dernières années. Depuis des années nous avons examiné les résultats de cette politique, ses effets sur le commerce, le progrès de nos manufactures, et nous avons comparé les résultats année par année ; mais je crois qu'il serait avantageux, maintenant que nous avons devant nous les rapports des cinq années relativement à ses effets connus sur le commerce, et relativement à son influence générale sur le pays, de consacrer un peu de temps à passer en revue ses résultats pendant cette période.

Nous savons qu'en 1879, diverses objections ont été soulevées par les honorables membres de la gauche, contre les résolutions qui étaient soumises au parlement pour définir et expliquer la politique du gouvernement au sujet de la question commerciale. L'une des objections qui furent soulevées—je crois qu'elle a été soulevée par l'honorable député qui a dit un mot il y a un instant—était à l'effet que l'imposition d'un droit sur les céréales, nuirait beaucoup au

commerce d'exportation à l'étranger que nous avons fait jusqu'alors. Il a fait un calcul très élaboré sur ce que devaient être les résultats directs de la mise en vigueur du tarif, qui devaient d'après lui, avoir pour effet de refouler le commerce vers les ports des États-Unis au lieu de le faire passer par nos canaux, par nos chemins de fer, et de procurer du travail à la population du Canada.

Il est évident que des doutes sérieux existaient à cette époque quant aux effets qui devaient être produits par l'imposition d'un droit sur les céréales de l'étranger, vu que cela devait assujétir les exportateurs à transmettre leurs marchandises en entropôt, ce qui leur causait un peu d'embaras et peut-être un peu de dépenses; et les honorables membres de la gauche prétendaient que ces circonstances refoulerait le commerce en dehors de Saint-Laurent. J'ai pu d'année en année faire une déclaration indiquant que les craintes exprimées à cette époque par les honorables députés étaient dénuées de fondement, en tant que notre expérience pouvait alors nous renseigner, et je crois que l'expérience des cinq dernières années démontre que ces craintes n'étaient nullement fondées. Par exemple, je constate ce qui suit :

Valeur de l'exportation des produits étrangers du 1er juillet 1878 au 1er juillet 1884.	\$53,384,455
Valeur de l'exportation des produits étrangers du 1er juillet 1874 au 1er juillet 1879.	41,003,910
Augmentation.....	\$12,380,545

Ceci est une réponse suffisante à l'honorable député qui éprouvait des craintes à ce sujet.

Lorsque ces résolutions ont été présentées, on a dit de plus qu'elles étaient anti-patriotiques, qu'elles auraient pour effet de diminuer notre commerce avec la mère-patrie et de l'augmenter avec les États-Unis. Voilà ce que nous disaient les députés de l'opposition, lorsqu'ils nous accusaient de manquer de patriotisme et d'aider à nos voisins des États-Unis au lieu d'aider au pays auquel nous devons allégeance, et vers lequel penchent naturellement nos sympathies.

Voici quels sont les faits sur cette question :

Valeur des marchandises importées de la Grande-Bretagne, pendant cinq ans, du 1er juillet 1879 au 1er juillet 1884.....	\$224,112,853
Valeur des marchandises importées de la Grande-Bretagne, pendant cinq ans, du 1er juillet 1874 au 1er juillet 1879.....	209,077,876
Augmentation.....	\$ 15,034,977
Valeur des marchandises importées des États-Unis, pendant cinq ans, du 1er juillet 1879 au 1er juillet 1884.....	\$220,865,271
Valeur des marchandises importées des États-Unis, du 1er juillet 1874 au 1er juillet 1879.....	240,559,450
Diminution.....	\$ 19,694,209

Je crois que ces chiffres seront une réponse suffisante aux craintes qu'on exprimait quant à l'effet que devait avoir notre politique sur le commerce entre le Canada et la Grande-Bretagne, et le Canada et les États-Unis.

On prétendit ensuite que la politique de 1879 augmenterait dans une plus grande proportion les droits sur les marchandises anglaises que sur les marchandises américaines. Voyons quel a été le résultat des deux périodes de cinq années dont j'ai parlé, d'après ce que nous trouvons dans les Tableaux du commerce et de la navigation :

Percentage payé sur les importations de la Grande-Bretagne, de 1874 à 1879...	16	pour 100
Percentage payé sur les importations de la Grande-Bretagne, de 1879 au 1er juillet 1884.....	19,37	"
Augmentation.....	3,37	"
Percentage payé sur les produits importés des États-Unis pour la consommation, de 1874 à 1879.....	9,16	"
Percentage payé sur les produits importés des États-Unis pour la consommation, de 1879 à 1884.....	14,36	"
Augmentation.....	5,41	"

Sir LEONARD TILLEY

Voilà la réponse aux craintes des députés de l'opposition lorsqu'ils disaient que le tarif que nous allions mettre en vigueur serait au détriment de la Grande-Bretagne et à l'avantage des États-Unis,

On a souvent fait allusion à la balance du commerce, et le chef de l'opposition est revenu en diverses occasions sur certaines déclarations que j'ai faites en 1879 ou 1880, je crois, lorsque les importations et les exportations se sont presque équilibrées, et une année, si je me rappelle bien, les exportations ont un peu dépassé les importations. Les années suivantes il y a eu un surplus d'importations, et j'exprimai alors ma satisfaction de voir les importations et les exportations s'équilibrer mieux que pendant beaucoup d'années auparavant.

Le chef de l'opposition a prétendu que mon désir était de voir diminuer les importations jusqu'à ce que nous ayons une balance de commerce parfaite, comme nous l'avons eu en 1879-80 ou 1880-81, je ne me rappelle pas au juste.

A présent quels sont les faits ? Les faits sont que pendant les deux dernières années les importations ont été exceptionnellement considérables. D'abord les importations du chemin de fer Canadien du Pacifique, importations de fer, de rails, de matériel, et autres articles, ont ajouté aux importations de l'an dernier, et pour une proportion considérable, à celles de l'année précédente. Ensuite la prospérité générale a augmenté les importations et la consommation. Mais les chiffres suivants démontrent que la politique nationale a eu pour résultat pratique de maintenir entre les importations et les exportations un équilibre beaucoup plus satisfaisant qu'il aurait été sans cette politique nationale :

Les importations depuis le 1er juillet 1874 jusqu'au 1er juillet 1879, ont été de.....	\$490,654,805
Exportations pour la même période.....	385,543,729
Surplus des importations sur les exportations.	\$105,111,076
Importations depuis le 1er juillet 1879 jusqu'au 1er juillet 1884.....	\$559,891,152
Exportations pendant la même période.....	477,831,784
Surplus des importations sur les exportations.	\$ 82,059,368

Je puis ajouter que pendant les cinq dernières années, il y a eu une forte augmentation dans le commerce de la Confédération. Le surplus de production de nos manufactures, ainsi qu'il est démontré par les rapports qui ont été faits au gouvernement et qui ont été déposés sur le bureau du greffier, ont dû diminuer d'au moins \$100,000,000 la valeur des importations des marchandises manufacturées, pendant les cinq ans. Je regrette que ces rapports ne soient pas encore imprimés, mais les députés auront tout le temps nécessaire pour les examiner avant la fin du débat.

Lorsque j'aurai dit que le salaire seul, payé pendant l'année aux hommes et aux femmes dans les manufactures du pays, a été de \$15,000,000, vous pouvez sans crainte en conclure que les intérêts, la mise de fonds pour les édifices, et les profits des manufacturiers, s'élèvent à une moyenne de \$20,000,000 par année, ou \$100,000,000 pour les cinq ans.

L'adoption de cette politique a nécessairement diminué les importations, et la balance du commerce serait contre nous de toute cette somme en plus, si ces manufactures n'avaient pas été construites et ces industries introduites dans le pays; si telle avait été notre situation les conséquences en auraient été bien déplorables. Voilà pour la balance du commerce.

Je ne désire pas voir diminuer la consommation; mais ce que le gouvernement préfère, tout en voyant augmenter la consommation, c'est que le peuple consomme des articles produits et manufacturés dans le pays, par le travail du pays, au lieu de le voir les importer de l'étranger, ce qui a pour effet de faire sortir notre argent du pays afin de payer ces marchandises.

Maintenant, je désire donner quelques nouvelles preuves du succès de cette politique en augmentant les industries du pays. Il n'y a rien, peut-être, qui indique plus clairement

l'augmentation de ces industries, que l'augmentation dans les demandes d'outillages et de machines. Il est parfaitement connu par ceux qui s'occupent de la fabrication des machines, que les commandes qu'ils ont reçues et remplies depuis 1879 dépassent de beaucoup les commandes de 1874 à 1879. On peut constater, peut-être, qu'en dehors des membres du parlement, les principaux partisans de cette politique, ceux qui parlent le plus efficacement en sa faveur, ce sont ceux qui parlent de leur propre industrie, qui parcourent le pays et racontent au peuple les avantages qu'ils ont retirés de cette politique par l'augmentation dans la demande de leurs machines.

Je pourrais désigner un citoyen que mon honorable prédécesseur a rencontré dernièrement, et qui, se fondant sur sa propre expérience, parla avec tant d'efficacité qu'il entraîna le peuple avec lui, parce qu'il était en état de prouver que l'augmentation dans la demande de ses produits, et le surplus de travail et de salaire donné aux ouvriers, étaient le résultat de la politique nationale. A cette augmentation de demande à l'intérieur on peut ajouter que les machines importées de 1874 à 1879 se sont élevées à \$3,100,018, tandis qu'elles ont atteint \$8,597,300 de 1879 à 1881.

Je crois que c'est là un indice de la vitalité et de l'activité nouvelle donnée à ces industries, qui ont besoin d'une telle augmentation de machines.

Prenons à présent l'importation des peaux vertes pour faire voir le développement de l'industrie du cuir. Les peaux vertes importées de 1874 à 1879 étaient évaluées à \$6,419,294, et de 1879 à 1884 à \$9,517,741. C'est une preuve de l'augmentation de la demande sur les peaux vertes pour la fabrication du cuir, des chaussures, et autres articles en cuir.

Nous arrivons ensuite à la houille. La quantité de houille entrée dans le pays pour la consommation, de 1874 à 1879, a été de 4,230,984 tonnes, et de 1879 à 1884, de 7,085,985 tonnes. Le rendement des mines en 1878 a été de 650,000 tonnes, et en 1884, de 1,550,500 tonnes, ou 900,000 tonnes de plus qu'en 1878. Ceux des députés qui étaient ici en 1879 se rappelleront que je calculais—et je crois que c'était un calcul bien libéral—qu'en quatre ans, le rendement des mines du Canada augmenterait de 400,000 tonnes; et il se trouve qu'un peu plus de cinq ans après, cette augmentation a atteint 900,000 tonnes, ou 3,000 tonnes pour chaque jour de travail de l'année 1881. Je crois entendre certains députés de la gauche me dire: Si vous avez augmenté de 3,000,000 de tonnes l'importation du charbon, vous avez taxé le peuple de 50 à 60 cents par tonne sur ce surplus d'importation. J'admets cela. Je n'entreprendrai pas de prouver, bien que cela soit possible jusqu'à un certain point, que dans plusieurs cas le droit est payé par celui qui vend le charbon. Je ne veux pas me servir d'arguments qui donneraient prise à la critique. Pour les besoins de la discussion j'admettrai que chaque cent de cet impôt est payé par le peuple. Mais qu'est-ce que cela nous permet de faire? Cela nous a permis—car les droits étaient à peu près les mêmes—d'abolir le droit sur le thé et le café, pour le mettre sur la houille, ce qui nous a donné une industrie dont le rendement a été en 1884 de 900,000 tonnes de plus qu'en 1878.

Si demain on abolissait ce droit sur la houille, le gouvernement serait obligé de venir demander au parlement de le rétablir sur le thé et le café.

Ensuite vient la question du sucre. Cette question a déjà été discutée passablement à fond ici. Les honorables députés de la gauche ont eu des paroles bien énergiques pour qualifier les conséquences de notre politique sur le sucre. On disait que nous enrichissions le raffineur et que nous taxions le consommateur.

Aujourd'hui je ne serais pas du tout étonné d'entendre dire par les mêmes députés que notre politique a ruiné le raffineur, bien que cependant, ils n'admettront pas qu'elle a profité au consommateur. Le changement du tarif sur le

sucré a eu l'effet suivant: Il a rendu au Canada une industrie qu'il avait perdue; il a fait construire deux ou trois nouvelles raffineries en plus des anciennes, et a donné de l'emploi à un grand nombre d'ouvriers. Je ne suis pas bien certain que nous n'ayons pas une raffinerie de trop; mais si les raffineurs ne font pas autant d'argent que les premières années, est-ce qu'il ne serait pas juste pour les honorables députés de la gauche de mettre en ligne de compte les forts profits qu'on prétend qu'ils ont réalisés en 1879 et 1880 pour contrebalancer les petits profits qu'ils font actuellement, et équilibrer ainsi les bénéfices que retirent de cette industrie ceux qui ont engagé leurs capitaux. Je crois que cela serait raisonnable.

Quelques DÉPUTÉS: Écoutez, écoutez.

M. PATERSON (Brant): Seulement, ceux qui ont fait l'argent alors ne veulent pas partager avec les autres aujourd'hui.

Sir LEONARD TILLEY: Pas du tout. Mais, M. l'Orateur, je réfute en ce moment un argument qu'on invoquera peut-être tout à l'heure, et j'attire l'attention de la Chambre sur le fait que lorsque nous discutons cette question du sucre on prétendait que notre politique devait enrichir les riches et appauvrir les pauvres; et maintenant nous allons entendre dire que ces hommes sont engagés dans une entreprise dans laquelle ils ont perdu de l'argent l'an dernier, non pas par les effets de la politique nationale, mais par suite de la tendance à la baisse du prix des sucres, durant les douze derniers mois. Ces députés orient: écoutez, écoutez, mais laissez-moi leur dire que l'argument dont je me sers pour le sucre s'applique au coton et aux autres industries. Si, comme le prétendent ces députés, ces industries rapportaient alors de forts profits, et si elles ne rapportent que de faibles profits maintenant; s'ils veulent dire que nous avons induit ces capitalistes à placer leur argent dans des entreprises qui ne paient pas, ils devraient mettre en ligne de compte les profits réalisés les premières années, et établir une moyenne, en faisant une comparaison entre ces profits et les petits profits qu'ils font à présent. Voilà ma réponse à cet argument. Quant au sucre, il s'agit de savoir s'il a coûté plus cher au peuple depuis qu'avant? Jamais dans l'histoire du pays le sucre n'a été aussi bon marché qu'aujourd'hui; et j'ajouterai, jamais il n'a été d'aussi bonne qualité.

J'admets que cela n'est pas une réponse satisfaisante à ceux qui prétendent que le consommateur a payé plus cher, car le prix du sucre brut a diminué. Mais si nous tenons compte du prix du sucre jaune et du sucre raffiné, pendant les cinq dernières années, nous voyons que le consommateur a payé son sucre tout aussi bon marché que s'il l'avait importé des États-Unis ou d'Angleterre, aux conditions du tarif en opération en 1877 et 1878.

Qu'a fait de plus notre politique? En 1878, 6 pour 100 seulement du sucre consommé dans la Confédération venaient directement du pays de production; l'an dernier 89 pour 100 sont venus directement des pays de production et 11 pour 100 seulement venaient de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Voilà ce que j'ai à répondre au député qui disait qu'un droit sur le sucre signifiait une perte considérable de revenu et une augmentation du prix pour le consommateur.

Le revenu de l'an dernier, vu l'augmentation dans la quantité du sucre brut importé, bien que les prix fussent bas, a été plus considérable que le revenu des années précédentes. Tout cela fait voir que nous n'avons pas seulement retiré du sucre le revenu ordinaire, mais que nous avons donné de l'emploi à un grand nombre de personnes. Nous avons établi une industrie importante. Notre commerce avec les Indes Occidentales a augmenté de 40 à 50 pour 100, et notre politique à l'égard du sucre a été avantageuse à toute la Confédération du Canada.

Maintenant, M. l'Orateur, je parlerai de l'industrie du coton. On se rappelle les assertions des députés de la gauche au sujet des rois du coton. Les raffineurs de sucre, les rois du coton, les fabricants de lainages étaient les favoris, et ces industries étaient les trois industries chères au gouvernement.

M. BLAKE: N'oubliez pas le fer.

Sir LEONARD TILLEY: Nous n'avons pas fait grand chose pour le fer avant 1881.

M. BLAKE: Vous lui avez accordé une prime d'exportation.

Sir LEONARD TILLEY: Je parle en ce moment de ce que disait l'opposition en 1879. J'admets que nous avons fait quelque chose pour l'industrie du fer; et si un droit de \$1.50 la tonne, qui devra être réduit à \$1.00 la tonne après un certain temps, est nécessaire pour donner plus de développement à cette industrie, je n'ai aucun doute que cette protection de \$1 50 lui sera accordée.

Je reviens au coton. Les députés de la gauche s'opposaient à cette politique sous prétexte que ceux qui exerceraient cette industrie feraient des fortunes, tandis que le pauvre homme serait obligé de payer plus cher. Je ne serais pas surpris d'entendre maintenant les mêmes députés dire que les pauvres malheureux qui ont placé leur argent dans les filatures de coton souffrent beaucoup. D'abord je puis dire que le consommateur, pour sa part, ne souffre pas. Les honorables députés de l'opposition étaient pris d'une grande sollicitude pour le pauvre; je me rappelle que cette sollicitude était partagée par l'honorable chef de l'opposition. Dans ses discours, ici et ailleurs, il s'est étendu longuement sur la taxe qu'un pauvre homme serait obligé de payer pour un vêtement exigeant sept verges de coton.

M. BLAKE: Non.

Sir LEONARD TILLEY: C'est peut-être neuf verges. Que ce soit sept ou neuf verges, je sais qu'il était plein de sollicitude pour le consommateur de coton. J'ai entre les mains les prix du coton au 31 janvier 1885, pris de l'*Economist* de New-York, qui établit une comparaison entre les prix à New-York et au Canada :

	Ancien.	Canadien.
Whitemanville, 33 pds., 6 cts. la verge.	33 pds., 6 cts. la verge.	33 pds., 5 1/2 cts. la verge.
Pelham.....	35 1/2 " 6 " "	38 " 6 1/2 " "
Hero.....	36 1/2 " 6 1/2 " "	38 " 7 1/2 " "
Whitemanville, 25 1/2 " 7 " "	28 " 7 1/2 " "	
Dwight Anch'r 35 " 8 1/2 " "	36 " 8 1/2 " "	
Langdon, G.B. 28 " 9 " "	38 " 9 " "	

Si ces chiffres sont fidèles, et ils m'ont été fournis par un homme sur la véracité duquel, je puis compter, puisqu'il les a pris dans l'*Economist*, ils font voir clairement que pour ce qui concerne le consommateur, il a pu acheter son coton à plus bas prix, ou au moins au même prix que le consommateur américain. Je parle de l'acheteur en détail. Quant aux manufacturiers, on dira que, grâce à notre politique, les capitalistes ont été induits à développer cette industrie beaucoup plus que ne le justifiaient les circonstances. Mais les difficultés qui sont survenues sont dues en grande partie au fait que pendant un an ou deux, les fabricants se sont bornés à produire une ou deux classes de marchandises. Le résultat a été qu'ils ont encombré le marché, et depuis environ six mois ils examinent tranquillement quels arrangements ils peuvent faire pour retirer un profit raisonnable de leurs capitaux investis, en variant la qualité de leurs produits.

Je me rappelle qu'il y a trois ou quatre ans, les députés de l'opposition se levaient et prétendaient qu'une de ces compagnies avait déclaré des dividendes de 40 pour 100. Si ces déclarations étaient exactes, ces fabricants ont probablement fait de nouveaux placements avec ces forts profits, et encouru de plus grandes responsabilités en agrandissant leurs opérations. Et cela a eu pour résultat, vu le peu de variété dans leurs produits, de créer entre eux une concurrence si

Sir LEONARD TILLEY

vive, qu'ils ont été obligés de réduire leurs prix à un chiffre aussi bas ou plus bas qu'aux Etats-Unis.

Les députés de la gauche diront peut-être: Oh! ils vont bientôt remédier à cela, ils vont se réunir et aviser aux moyens à prendre pour augmenter les prix et réaliser de nouveaux profits.

Je doute qu'il y ait quelqu'un dans cette Chambre, ou du moins un seul député favorable à la politique nationale, qui désire que ceux qui ont ainsi placé leurs capitaux dans cette industrie, ne retirent pas un revenu raisonnable de l'argent qu'ils ont ainsi placé. Et ce résultat est possible, car le nombre de fuseaux en opération au Canada, relativement à la population, n'égale pas le nombre de fuseaux en opération aux Etats-Unis.

Il n'est donc que raisonnable de prétendre que, du moment que les fabricants auront pris les moyens d'augmenter la variété de leurs marchandises, ils en retireront un juste bénéfice et le consommateur n'aura pas à payer plus cher, et surtout, pas autant qu'il lui faudrait payer pour une marchandise importée en vertu du tarif de 1878.

Pour faire voir quelle impulsion a été donnée à cette industrie depuis 1879, je vais citer d'après les rapports du commerce, les importations de coton brut pendant les cinq années, de 1874 à 1879, comparées aux importations des cinq années suivantes, de 1879 à 1884.

Dans la première période les importations du coton brut ont été 31,847,880 lbs. De 1879 à 1884 elles ont été de 94,038,219 lbs. En valeur l'augmentation a été de \$3,563,185, à \$10,531,532.

Cela prouve, je crois, qu'une forte impulsion a été donnée à cette industrie; qu'il y a eu une grande quantité de coton fabriqué dans le pays, qu'il a été acheté à bas prix par le consommateur canadien, et que, si on considère le nombre de fuseaux en opération au Canada et la demande qui doit nécessairement exister pour ces produits, le jour n'est pas éloigné où ces manufactures seront exploitées avec profit sans augmentation sensible de prix pour le consommateur.

Après 1879, le gouvernement est venu demander au parlement une augmentation de droit sur les instruments aratoires, et c'est un des griefs qui ont été exagérés. Pendant un an ou environ, nos adversaires se sont servis de cela auprès des populations du Manitoba et du Nord-Ouest pour les détacher de la politique nationale et de celle du gouvernement sur cette question.

Je puis répéter ce que je disais lorsque je demandais au nom du gouvernement d'augmenter ce droit à 35 pour 100; je disais que j'avais l'assurance des fabricants de la Confédération, que cette évaluation du droit ne ferait pas hausser les prix pour le consommateur. Si cette promesse n'avait pas été tenue, le gouvernement aurait été parfaitement libre de dire à ces fabricants: vous n'avez pas rempli vos engagements, les prix ont été augmentés pour les acheteurs du Canada et surtout de cette partie du pays spécialement affectée, et nous allons abroger la résolution qui portait le droit sur cet article de 25 à 35 pour 100. Je crois pouvoir dire que les fabricants ont tenu leur promesse et que les différents genres d'instruments aratoires seront vendus cette année dans le Manitoba et le Nord-Ouest, à aussi bon marché qu'on peut les acheter dans le Dakota.

Un DÉPUTÉ: A meilleur marché.

Sir LEONARD TILLEY: On pourra se les procurer tous à aussi bon marché, et quelques-uns à meilleur marché, qu'on pourrait les avoir dans le Dakota et le Minneapolis, y compris les frais de transport.

J'ai ici un tableau des prix des instruments aratoires à Winnipeg à différentes périodes:

	1881-2	1883	1884	1885
Lienses automatiques.....	\$340	\$330	\$300 à \$275	\$225 à \$240
Faucheuses.....	95	80	85	72 à 77
Semeuses.....	90	85	80	72
Charrues sulky.....	...	80	75	65
Charrues à plusieurs socs.....	...	130	110	100
Waggon.....	95	85	66 à 75	75

Comparons ces prix avec ceux du Dakota et du Minnesota :

	Larimore, Fargo, Minneapolis, Columbus, Winnipeg	D.T.	D.T.	D.T.
Lieuses automatiques	\$225 à \$250	\$210	*\$210	\$250 \$225 à \$240
Faucheuses	75 à 80	70	75	80 72 à 77
Wagons	65 à 75	75	65 à 70	... 70 à 75
Charrues	22 à 24	26.50	23	24 20 à 21
Charrues sulky	65 à 75	65	*60	55 65
Charrues à plusieurs socs	110 à 120	110	*84	95 100
Semeuses	55 à 65	75	55 à 60	65 72
Râteaux	30 à 35	30	35	35 36

*Prix du détail pour les consommateurs, à Minneapolis, \$250.

On voit, que pour ce qui concerne ces articles, la politique nationale a eu pour effet de diminuer les prix pour le consommateur. Je ne crois pas trop m'aventurer en disant que le prix des produits de toutes les principales industries du pays, instruments aratoires, sucre, cuir, coton, lainages, et de tous les autres articles qui sont d'un usage quotidien et dont la masse du peuple a besoin, ont baissé. Il n'y a peut-être qu'une seule exception à faire, pour la houille, sur laquelle il y a un impôt de 60 cents par tonne. Grâce à la concurrence active que se font les fabricants, les prix sont favorables aux consommateurs. Bien que les fabricants soient en ce moment dans des circonstances défavorables par suite de la concurrence étrangère, et soient obligés de se contenter de légers profits, la politique nationale a procuré de l'emploi à un grand nombre de personnes, et a été profitable au pays.

Avant d'en dire davantage sur ce sujet, permettez-moi d'appeler l'attention sur quelques autres faits. Prenez par exemple le rendement des pêcheries, et l'exportation des produits de cette industrie.

Je crois entendre les honorables messieurs de la gauche dire : Qu'avez-vous fait pour l'industrie des pêcheries ? Que ce soit ou non le résultat de la prime d'encouragement payée durant les deux dernières années, nous constatons qu'il y a une augmentation considérable dans le rendement des pêches, comme le démontre l'état suivant :

	Valeur.		Valeur.
1874.....	\$11,681,886	1879.....	\$13,529,254
1875.....	10,447,886	1880.....	14,499,979
1876.....	11,116,999	1881.....	15,817,162
1877.....	12,005,934	1882.....	16,824,082
1878.....	13,215,678	1883.....	16,958,192
Total.....	\$58,468,383	Total.....	\$77,628,679

Puis, pour ce qui regarde l'exportation, nous voyons ce qui suit :

Poisson et produits du poisson exportés.		Poisson et produits du poisson exportés.			
Produits du Canada.	Produits de l'étranger.	Produits du Canada.	Produits de l'étranger.		
1874.....	\$5,292,368	\$104,359	1879.....	\$6,928,871	\$143,332
1875.....	5,386,527	5,232	1880.....	6,579,656	73,691
1876.....	5,600,989	233	1881.....	6,867,715	31,169
1877.....	5,874,360	1882.....	7,682,079	15,529
1878.....	6,853,975	75,391	1883.....	8,809,118	47,808
Total...	\$28,902,219	\$185,214	Total...	\$86,867,439	\$311,529

Quant à l'exportation de nos bestiaux, laquelle, grâce au tact consommé et à la grande énergie de notre haut commissaire en Angleterre, et à la politique suivie par le gouvernement, a été préservée de la grande perte qu'ont éprouvée les expéditeurs de bestiaux des États-Unis, nous voyons que le produits de cette industrie expédiés du pays depuis 1874 jusqu'à 1879, se sont élevés à \$11,417,642, et depuis 1878 jusqu'à 1884, à \$41,062,474.

Il y a encore la question de l'effet que la politique générale a produit sur les industries du pays. Je crois avoir donné des preuves du développement de ces industries en montrant l'augmentation des demandes de machines dans le pays, la grande augmentation dans l'importation du coton, l'importation de peaux, la consommation du charbon pour

faire mouvoir les machines dans le pays, et divers autres faits qui ont été exposés ici ; mais il a été déposé sur le bureau de la Chambre un rapport, qui sera prochainement distribué à tous les députés, rapport fait par deux messieurs qui ont été chargés par le gouvernement de visiter les principales manufactures du Canada, afin de montrer leur développement depuis 1878. Comme ce rapport n'est pas encore entre les mains des députés, je me bornerai, pour le moment, à donner les résultats généraux, parce qu'il sera peut-être intéressant et utile d'entrer dans de plus amples détails lorsque la discussion sera plus avancée et que les honorables députés auront ce rapport, qu'ils pourront consulter. Je donnerai simplement le résultat de leur examen pour une période de six mois, dans les villes et dans les villages importants du Canada.

Ils estiment qu'ils ont visité des manufactures employant environ les deux tiers des personnes engagées dans les diverses industries manufacturières, et voici le résultat de leur examen :

	Nombre de manufactures.	Nombre d'employés.	Salaires payés annuellement.	Produits.	Capital placé.
1884.....	2,096	77,346	\$24,396,165	\$102,870,166	\$87,293,373
1878.....	1,501	42,794	13,833,733	49,983,262	37,819,931
Augmentation en cinq ans.....	695	34,552	\$10,562,432	\$52,906,884	\$29,473,442

Si nous ajoutons à cela 50 pour 100, en supposant que leur calcul soit exact et que les résultats le soient également, il ressort que l'adoption de cette politique en 1879 a eu pour effet d'augmenter de 892 le nombre des manufactures au Canada, le nombre d'employés de 51,828, le chiffre des salaires payés aux employés, de \$15,843,648, les produits, de \$79,360,826, et le capital placé, de \$44,210,163. Il me semble que, dans ces circonstances, nous avons lieu d'être satisfaits des résultats de cette politique pendant les cinq premières années de son existence.

Jusqu'à présent, je n'ai rien dit de l'effet qu'a eu cette politique sur le crédit du pays. Ma coutume a été dans le passé, d'en parler, et je veux dire ici, bien que je doive toucher à ce sujet plus tard, que le crédit du pays est meilleur aujourd'hui ici et à l'étranger qu'il ne l'a jamais été auparavant, et que nous pouvons obtenir de l'argent à des conditions plus favorables qu'à aucune autre époque antérieure.

Avant de parler du dernier emprunt que nous avons fait, et auquel l'ex-ministre des finances fera probablement allusion, permettez-moi de dire que j'ai fait préparer un tableau indiquant la valeur des obligations de 4 pour 100 de divers pays, comparée à celle de nos obligations de 4 pour 100. Le voici :

	5 pour 100.		4 pour 100.	
	Dues quand.	Taux.	Dues quand.	Taux.
Canada.....	1904-1908	105-107
Cap.....	1900	104-106	1922	89½
Jamaïque.....	1927	99-100
Ile Maurice.....	1922	100
Natal.....	1926	87-88
Nouvelle-Galles du Sud.....	1903-1910	104½-105½
Nouvelle-Zélande.....	1929	98-100
Australie méridionale.....	1929	102-102½
Queensland.....	1915-1924	100-102½
Tasmanie.....	1908	99½-101½
Victoria.....	1907	103½
Australie occidentale.....	1927	99-101
Autriche.....	88-87
Belgique.....	104
Danemark.....	100
Hollande.....	100-102
Obligations du Trésor français.....	101
Inde.....	101½-102½
Italie.....	96½-96½
Sardaigne.....	58-100
Norvège.....	1934
Prusse.....	Après 1883	101½-102½
Russie.....	1962
				78

Ainsi, l'on voit que les valeurs canadiennes de 4 pour 100 sont cotées plus haut aujourd'hui que celles de tous les pays que j'ai mentionnés.

Quant au dernier emprunt placé sur le marché anglais à 3½ pour 100 d'intérêt, la Chambre se rappelle que le gou-

vernement a été autorisé à prêter au chemin de fer Canadien du Pacifique \$22,500,000 pour la construction de cette ligne, et nous avons dû nous procurer, aux meilleures conditions possibles, l'argent nécessaire pour faire face à nos engagements à ce sujet. Un emprunt de £5,000,000 sterling a été lancé à $3\frac{1}{2}$ pour 100, le montant du minimum étant de 91. Cet emprunt a produit £91 ls. 8d. C'était un emprunt remboursable dans 50 ans, et la somme réalisée est égale à 2 pour 100 de primo sur un emprunt à 4 pour 100 remboursable dans 50 ans, comme le démontre un livre que j'ai ici, et où tous les honorables députés, qui peuvent le consulter, verront quelle est la cote de diverses valeurs à divers taux, avec le nombre d'années qu'elles ont à courir. Peut-être que l'ex-ministre des finances l'a vu.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: J'ai ce livre.

Sir LEONARD TILLEY: Lorsque cet emprunt a été lancé sur le marché, il a réalisé un montant égal à une prime de 2 pour 100 sur un emprunt à 4 pour 100 remboursable dans cinquante ans. Jamais, M. l'Orateur, le Canada n'a négocié sur ce marché un emprunt à des conditions aussi avantageuses. Les emprunts lancés par mon honorable prédécesseur de 1874 à 1876, et l'emprunt que j'ai moi-même lancé sur le marché anglais en 1878, ont réalisé à peu près la même somme à 4 pour 100. Le fait est, M. l'Orateur, que nous n'avons pas obtenu un taux aussi avantageux, même à 4 pour 100, que l'emprunt à $3\frac{1}{2}$ pour 100 de 1884. Les obligations à 4 pour 100 placées à 90, comme l'indique ce tableau. L'emprunt effectué par mon honorable prédécesseur en 1874 a rapporté, au prix qu'il a réalisé, £4 12s 6d. aux acheteurs par chaque £100 achetés. Les obligations à 4 pour 100 remboursables dans 30 ans qui ont été placées en 1875 ont coûté au Canada £4 11s 2d d'intérêt par année par chaque £100 réalisé. Les obligations à $3\frac{1}{2}$ pour 100 remboursables dans 50 ans, à 91—minimum auquel il a été placé, bien qu'il ait rapporté un peu plus—ont donné un intérêt de £3 18s 3d. Voilà ce que nous payons sur cet emprunt. Une obligation à 4 pour 100 remboursable dans 50 ans, se vendant à 102, rapporte au porteur un intérêt de £3 18s 2d, de sorte que je peux dire avec raison que nous avons réalisé une somme égale à 102 pour 100 sur un emprunt à 4 pour 100 remboursable dans 50 ans.

La différence, M. l'Orateur, entre les taux que l'honorable monsieur de la gauche et moi en 1878 avons obtenus pour les valeurs à 4 pour 100, est d'environ $\frac{1}{2}$ pour 100, et si ces $\frac{1}{2}$ pour 100 étaient affectés à un fonds d'amortissement, nous paierions le principal en 40 ou 50 ans; cela montre la nature et la valeur pour le Canada des différents emprunts qui ont été négociés.

Mon honorable prédécesseur a demandé les noms des personnes qui ont soumissionné, et le montant de leur soumission: Nous n'avions pas les noms en notre possession, pour les lui donner, mais je puis dire que lorsque j'ai fixé le taux à 91, presque tous ceux qui avaient coutume de commercer sur des valeurs de cette sorte ont trouvé le minimum élevé, et j'eus à ce sujet une conversation avec le gérant de la banque de Montréal, qui refusa de soumissionner, comme l'ont fait plusieurs autres, parce que l'on considérait que le taux minimum était trop élevé.

Beaucoup de choses ont été dites au sujet de l'avis de ce placement, savoir, que cet avis n'a pas été suffisant, que les journaux dans lesquels il a été publié avaient une circulation et une influence trop limitées, et qu'en conséquence les intérêts du pays avaient été sacrifiés. Si vous vous le rappelez, l'honorable monsieur a demandé les noms des journaux dans lesquels cet avis a été publié, et vous vous souvenez aussi que je lui ai demandé de modifier sa demande, et de remonter à 1874. J'avais une raison pour demander cela, c'est que j'étais convaincu qu'il n'y avait pas de différence entre les journaux dans lesquels l'avis de son emprunt a été inséré, et ceux qui ont publié l'avis de l'emprunt de 1884. Le résultat a montré qu'à l'exception de l'emprunt qu'il a lancé

Sir LEONARD TILLEY

en 1876, et de celui que j'ai lancé en 1877, il n'y a eu qu'un seul journal dont il se soit servi et que je n'aie pas employé en 1884, et je suppose, par le nom de ce journal, qu'il a cessé de paraître. L'opposition n'a rien à gagner par une enquête au sujet du nombre des journaux dans lesquels des soumissions ont été demandées pour l'emprunt de 1884, comparé aux journaux dans lesquels des soumissions ont été demandées pour les emprunts précédents.

Maintenant, pour ce qui est du délai accordé aux parties pour soumissionner, si vous comparez les papiers et les prospectus que l'honorable monsieur de la gauche et moi avons publiés, vous verrez qu'il y a très peu de différence sur ce point. Mais je vais vous dire ce que le ministre des finances du Canada a à combattre.

Il y a, à Londres, une société d'hommes qui sont opposés au chemin de fer Canadien du Pacifique et au gouvernement du Canada, parce que ce dernier a donné des avantages au chemin de fer Canadien du Pacifique pour l'exécution de cette grande entreprise. Ce sont des hommes intéressés dans le chemin de fer *Northern Pacific*, qui sont naturellement portés à s'opposer à cette ligne et à ruiner la compagnie; et chaque fois qu'il se présente une occasion favorable, la compagnie du *Northern Pacific* cherche très naturellement à écraser la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, parce qu'elle la regarde comme l'une des grandes lignes rivales avec lesquelles il lui faut lutter.

Ensuite, je crois pouvoir dire avec raison que les actionnaires du chemin de fer du Grand-Tronc ne sont pas particulièrement démonstratifs à l'égard du chemin de fer Canadien du Pacifique. Que voyons-nous lorsque nous nous présentons sur le marché pour négocier un emprunt? Précisément ce que j'ai rencontré l'été dernier, c'est-à-dire une hostilité des plus déterminées au succès de cette opération. Le matin où nous avions demandé que les soumissions fussent déposées chez MM. Baring Frères, les adversaires du chemin de fer Canadien du Pacifique ont inséré dans un de leurs journaux un article des plus violents contre le gouvernement canadien et le chemin de fer Canadien du Pacifique, et, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi, pendant que les soumissions pour cet emprunt étaient déposées chez MM. Baring, un homme s'est tenu à la porte de leur bureau, portant une affiche sur laquelle ce journal était annoncé, et appelant l'attention de tous ceux qui se présentaient, leur demandant d'acheter ce journal; mais, en dépit de cela, lorsque les soumissions furent ouvertes, je n'hésite pas à dire que jamais auparavant nous n'avions eu autant d'offres variant de £100 sterling à £10,000. Si l'affaire fût restée là, nous aurions pu établir une cause que les honorables messieurs de la gauche auraient été incapables de réfuter.

Mais il me semble entendre l'ex-ministre des finances dire: Oh! mais la Nouvelle-Galles du Sud a, depuis cette époque, négocié un emprunt à $3\frac{1}{2}$ pour 100, et cet emprunt a réalisé une somme plus élevée que celle que vous avez obtenue pour notre emprunt à $3\frac{1}{2}$ pour 100. Il y avait des raisons pour que les valeurs à $3\frac{1}{2}$ pour 100 de la Nouvelle-Galles du Sud se vendissent plus cher que nos propres valeurs. Les nôtres étaient remboursables dans 50 ans, et les siennes dans 40 ans.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Les nôtres sont remboursables dans 50 ans.

Sir LEONARD TILLEY: Oui, les nôtres sont remboursables dans 50 ans, et les siennes dans 40 ans; et, en conséquence, l'acheteur d'une obligation de £100 paie £92 pour cette dernière, et fait rentrer dans son gousset £8 en 40 ans, tandis que l'acheteur d'une de nos obligations ne le recouvre pas avant 50 ans. De sorte que l'acheteur de la première a l'usage de son argent dix ans de plus que l'acheteur de la dernière. D'après le tableau que j'ai ici, cela fait une différence de près de 1 pour 100 pour l'acheteur. Ce dernier peut donner 1 pour 100 de plus pour une obligation rem-

boursable dans quarante ans que pour une remboursable dans 50 ans, lorsqu'elle se vend à 8 pour 100 d'escompte. C'est tout le contraire lorsque vous achetez à prime. A part cela, les paiements qui devaient être faits sur les obligations de la Nouvelle-Galles du Sud ont été répartis sur une période plus longue que les paiements sur les obligations du Canada. En conséquence, l'acheteur a l'usage de son argent plus longtemps, et la différence entre les paiements sur les obligations du Canada et sur celles de la Nouvelle-Galles du Sud est d'environ $1\frac{1}{2}$ pour 100, ce qui donne à l'acheteur des obligations de la Nouvelle-Galles du Sud un avantage de $1\frac{1}{2}$ pour 100.

Il est vrai que peu de temps après la valeur de nos obligations a augmenté, eu égard à des circonstances particulières. Le chancelier de l'Échiquier de l'Angleterre convertissait des valeurs de 3 en des valeurs de $2\frac{1}{2}$ pour 100, et le taux était favorable à nos obligations coloniales, et les nôtres haussèrent rapidement durant un mois ou environ, et les obligations de la Nouvelle-Galles du Sud haussèrent également dans à peu près la même proportion. Cela donna lieu à des commentaires dans la presse oppositionniste, qui voulut démontrer que j'avais sacrifié les intérêts du Canada en plaçant l'emprunt à 91, lorsque plus tard les valeurs avaient haussé. Ce que je ne puis comprendre, c'est la raison pour laquelle nos obligations à $3\frac{1}{2}$ pour 100 se vendent comparativement moins cher que celles à $3\frac{1}{2}$ pour 100 de la Nouvelle-Galles du Sud. Nos 4 pour 100, qui seront remboursables dans la même période que les siennes, sont cotées plus haut que les siennes.

Quelle est notre position? Tandis que le Canada a relativement peu d'amis sur le marché monétaire de Londres, et plusieurs adversaires lorsque nous négocions nos emprunts, chaque fois qu'une colonie australienne veut négocier un emprunt, les douze banques australiennes s'en emparent, et manifestent une disposition différente de celle à l'égard d'un emprunt canadien, et ces banques s'intéressent vivement au succès d'un emprunt australien.

M. MITCHELL : Elles n'ont pas de Grand-Tronc pour adversaire.

Sir LEONARD TILLEY : Les capitalistes australiens manifestent un vif désir de maintenir le crédit des colonies australiennes au niveau le plus élevé possible ; et, bien que nous ne puissions connaître les faits, je crois que le gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud et le syndicat des banques australiennes, comme acheteurs des valeurs données pour cet emprunt, ont dû faire quelque convention comportant que, comme on n'aurait pas besoin avant longtemps du produit des obligations, il serait payé un taux d'intérêt modique jusqu'à leur rachat. Cet emprunt aurait dû produire $1\frac{1}{2}$ pour 100 de plus que le nôtre ; il a rapporté plus de £93, soit réellement £1 de plus que notre emprunt. Je n'hésite pas à dire que le taux auquel nos obligations à 4 pour 100 sont cotées, et elles constituent la plus grande partie de notre dette, comparé à celles de $3\frac{1}{2}$ pour 100, indique que le prix de ces dernières peut être réglé à présent par le fait que nous avons cinq millions de louis qui écherreront au mois de juin prochain.

Aujourd'hui, notre crédit au pays et à l'étranger est meilleur qu'il ne l'a jamais été avant aujourd'hui, et je crois que c'est dû dans une très grande mesure à l'adoption d'une politique qui nous a permis d'avoir un surplus, après avoir fait les dépenses nécessaires pour administrer les affaires publiques, sans augmenter la taxe par tête sur le peuple, ni le fardeau qu'il a à porter sous forme d'intérêts.

A six heures l'Orateur quitte le fauteuil.

Séance du soir.

Sir LEONARD TILLEY : Lorsque la séance a été suspendue, M. l'Orateur, je parlais de l'effet général de ce que nous appelons la politique nationale sur les industries no-

général, et particulièrement sur les industries manufacturières du Canada.

Je désire maintenant appeler brièvement l'attention de la Chambre sur la modification des estimations tant des recettes que des dépenses pour l'année courante, et je soumettrai ensuite une estimation des recettes pour le prochain exercice, l'estimation des dépenses étant déposée sur le bureau de la Chambre. Puis je solliciterai l'indulgence de la Chambre pendant quelques moments pour donner des preuves de la prospérité du pays, tel que le prouvent les faits que je désire soumettre à l'examen. Mais je désire auparavant signaler à la Chambre une question dont je voulais parler plus tôt, ce soir ; c'est un état qui a été fait relativement à la taxation au Canada, comparé à ce qu'elle est aux États-Unis, et dans lequel on a représenté que les taxes sont aujourd'hui presque doubles au Canada, de ce qu'elles sont aux États-Unis, et que nous devenons rapidement le pays le plus surchargé d'impôts de l'univers. Je vais donner à ce sujet quelques faits à la Chambre. J'emprunte la plupart de ces faits au rapport du ministre des finances des États-Unis pour 1884, rapport publié récemment à Washington et traitant des dépenses pendant l'exercice 1883-84. Les dépenses pendant le premier trimestre de 1884-85, une estimation des dépenses pendant les neuf autres mois de l'exercice courant, et l'estimation des recettes et des dépenses pour 1885-86, telle que comprise dans le volume que j'ai ici.

Je trouve les chiffres suivants à la page 4 de ce document pour 1883-84 :

Recettes provenant de la douane.....	\$195,067,489 76
" " du revenu intérieur.....	121,586,072 51
Taxe des banques nationales.....	3,108,730 13
Honoraires, etc.....	4,323,603 03
	\$324,085,895 43
Moins surplus.....	57,603,396 09
	\$266,482,499 34

Estimant à 54,000,000 le chiffre de la population pendant cette année, l'impôt par tête nécessaire pour faire face aux dépenses et au fonds d'amortissement était de \$4.93 $\frac{1}{2}$. L'impôt nécessaire au Canada pour couvrir les dépenses, à même le revenu consolidé comprenant le fonds d'amortissement pendant les cinq ans de 1879 à 1884, est de \$4.78 $\frac{1}{2}$ par tête, contre \$4.93 $\frac{1}{2}$ aux États-Unis, pour 1883-84. Je ferai remarquer à la Chambre que, sur l'impôt fédéral nécessaire, \$1.75 par tête de la somme qui entre dans le trésor fédéral sont appliqués à venir en aide aux provinces, à payer l'intérêt de leur dette dont le gouvernement fédéral s'est chargé, et qui s'élevait, à la fin du dernier exercice, à près de \$100,000,000, et \$3,600,000 payés en subventions aux provinces ; tandis qu'aux États-Unis aucune partie des recettes perçues par le gouvernement général n'est appliquée à venir en aide aux États.

Les impôts sur chaque État, tel que l'indique le rapport soumis au Congrès, sont de 32 cents par chaque \$100 de propriété imposable des États-Unis, soit \$1.20 par tête, à part ce que perçoit le gouvernement général. De sorte que, lorsque nous examinons cette question de l'impôt aux États-Unis, nous devons nous rappeler que nous avons perçu l'année dernière \$1.75 pour les provinces, lorsque les habitants des États-Unis paient \$1.20 par tête, à part la somme qui est perçue et versée au trésor général. Ceci porte la taxe nécessaire aux États-Unis, y compris le fonds d'amortissement, à \$6.13 $\frac{1}{2}$ par tête, contre un impôt moyen nécessaire de \$4.78 $\frac{1}{2}$ par tête au Canada pour cinq ans, soit \$3.03 $\frac{1}{2}$ pour les fins fédérales seules. Et, quant à cette somme que nous donnons aux provinces, il n'est pas question d'examiner maintenant si cette politique est sage ou non ; les diverses provinces n'ont consenti à entrer dans la Confédération qu'à la condition que le Canada se chargeât de leur dette, en payant l'intérêt, et leur donnât ce que l'on considérerait suffisant pour maintenir les

différents gouvernements provinciaux et payer les dépenses d'administration.

Les faits sont néanmoins ceux-ci, savoir, que si nous eussions été dans la position des Etats-Unis, laissant aux provinces le soin de prélever des impôts provinciaux, comme ceux que prélèvent les Etats de l'Union, il ne nous aurait fallu, pour payer les dépenses nécessaires de 1883-84, prélever que \$3.03 par tête. Et quant aux impôts nécessaires pour répondre aux besoins du Canada pour l'exercice de 1883-84, je puis dire ici que je désire présenter cette question de la manière la plus juste, la plus franche et la plus fidèle possible.

Le fonds d'amortissement des Etats-Unis est plus considérable, proportion gardée de la population, que celui du Canada, et, en conséquence, on peut dire que le moyen équitable de résoudre cette question, c'est de l'étudier sans tenir aucun compte du fonds d'amortissement, et de dire ce que serait l'impôt nécessaire en ne comprenant pas le fonds d'amortissement.

L'impôt nécessaire pour faire face aux dépenses du Canada pour l'exercice de 1883-84, à part le fonds d'amortissement, a été de \$4.84 par tête. L'impôt nécessaire aux Etats-Unis pour la même période, sans compter le fonds d'amortissement, a été de \$4.07 par tête, et si nous ajoutons l'impôt de \$1.20 de chaque Etat, nous avons \$5.27, représentant l'impôt nécessaire des Etats-Unis pour cet exercice, contre \$4.84 au Canada.

Je puis, M. l'Orateur, dans ce même document, le revenu probable des Etats-Unis pour 1885-86, — je parlerai dans un moment du revenu probable du Canada pour 1885-86, — et voici le résultat :

Pour les Etats-Unis, les recettes des douanes, des contributions indirectes, la taxe sur les banques et les autres frais, sont de \$307,000,000. En défalquant le surplus prisé et le fonds d'amortissement — vu que j'ai défalqué le fonds d'amortissement dans ce cas — \$54,656,000, il nous reste \$252,344,000 qu'il faudrait pour taxer la population des Etats-Unis pour lui faire payer les dépenses encourues en 1885-86, soit une contribution de \$4.58 par tête pour une population de 55,000,000; ajoutez à cela la taxe d'Etat, \$1.20, ce qui fait un ensemble de \$5.78 comme estimation de la taxe aux Etats-Unis tandis que la taxation du Canada pour l'exercice 1885-86, on laissant de côté le fonds d'amortissement et en basant le calcul sur une population de 4,800,000, est de \$4.75 par tête. Quant à l'énoncé par lequel on nous dit que nous approchons rapidement de l'état des nations les plus chargées de taxes dans l'univers, j'ai ici un état du revenu et des dépenses par tête de la population de différents pays que je veux soumettre à la Chambre, afin de voir si oui ou non on peut se fier à cet état. C'est pour l'année 1881-82 :

Pays.	Revenu par tête.	Dépenses par tête.
Queensland.....	\$43.44	\$42.51
Nouvelle-Galles du Sud.....	42.90	36.75
Australie occidentale.....	40.34	34.10
Nouvelle-Zélande.....	34.83	35.30
Australie du Sud.....	31.76	37.40
Victoria.....	30.99	30.22
Tasmanie.....	21.67	20.55
France.....	15.43	15.24
Grande-Bretagne.....	12.62	12.61
Allemagne.....	12.32	9.15
Pays-Bas.....	10.98	12.73
Italie.....	10.85	10.80
Belgique.....	10.74	10.99
Espagne.....	9.48	9.43
Chili.....	8.43	9.87
Empire russe.....	6.33	6.44
Brazil.....	6.32	8.00
Danemark.....	6.26	7.00
Norvège.....	6.16	5.88
Grèce.....	6.08	7.25
Etats-Unis.....	7.94	5.29
Canada.....	7.30	5.48

Pour le Canada, le revenu provenant des chemins de fer est défalqué. En ajoutant à la taxation des Etats-Unis, la

Sir LEONARD TILLEY

taxe de chaque Etat, elle est moindre que celle de tous les pays que j'ai mentionnés, et les seuls pays d'Europe dont les contributions sont moindres que celles du Canada sont :

Pays.	Revenu par tête.	Dépenses par tête.
Suède.....	\$4.79	\$4.73
Turquie.....	3.22	3.82
Suisse.....	3.07	3.05

Puis nous arrivons à la Chine, aux Indes anglaises et au Japon. Si nous tenons compte de la valeur d'un jour de travail dans ces pays-là, comparée à la valeur d'un jour de travail au Canada, la taxe, placée à ces bas chiffres, est plus considérable que celle du Canada, sans qu'il y ait aucun des avantages dont notre population jouit. Je ne puis voir dans tout cela la justification de ce qu'a dit ailleurs un membre de cette Chambre, lorsqu'il a soutenu que la taxation du Canada était de près du double de celle des Etats-Unis, et qu'elle approchait de celle des pays les plus lourdement taxés du monde. Nos impôts n'atteignent pas le quart des taxes payées dans les colonies australiennes. Puis, lorsque nous faisons la comparaison entre l'état où nous sommes avec celui des pays dont je parle, nous trouvons que la dépense ne provient pas du fait que nous avons des armées permanentes, mais qu'elle vient du développement d'un grand pays, et qu'elle vient aussi du plus beau système de canaux qu'il y ait au monde, et des chemins de fer comme on en trouve peu dans les autres parties du monde. Si ce que je dis est correct, combien il faut regretter qu'un gentleman occupant dans cette Chambre la position distinguée de celui dont je parle, ait fourni aux agents terribles américains ou aux représentants de compagnies de bateaux à vapeur qui font dévier vers les Etats-Unis l'émigration du Canada — à la population irlandaise qui se propose de venir en ce pays — qu'il ait fourni aux Anglais, aux Ecossais et aux Allemands un énoncé d'après lequel, s'ils viennent au Canada, pour s'y établir, ils viennent dans un pays qui est ou qui sera bientôt plus chargé de taxes que tous les autres pays du monde. Et ces énoncés sont faits de temps à autre sans aucune espèce de données qui les appuient. Je passe à une autre question. Je veux parler des estimations pour l'année courante afin de faire un état réformé du revenu et de la dépense pour le présent exercice. Je crois que pour le revenu des douanes nous avons prévu l'an dernier une recette de \$20,000,000. L'estimation réformée est de \$19,500,000. Il y aura évidemment une diminution dans les recettes des douanes, laquelle proviendra surtout de la diminution de la valeur des importations au Canada. Tout le monde sait que l'an dernier il y a eu une forte dépréciation dans la valeur des marchandises importées au Canada. Je peux citer comme exemple la dépréciation dans le prix du sucre. Le revenu produit par le sucre importé cette année et sur lequel nous percevons un droit *ad valorem* de 22½ pour 100, a été considérablement affecté par la réduction de la valeur du sucre. Nous savons que la dépression qui existe en Angleterre, en France et aux Etats-Unis, est telle que les produits de ces différents pays sont envoyés au Canada à des prix amoindris et vendus à des prix moins élevés que ceux de l'an dernier. Par conséquent, les articles importés au Canada, qui paient un droit *ad valorem*, en supposant que le volume soit le même, doivent nécessairement accuser une réduction dans les droits de douane; mais de plus il n'y a pas de doute que l'énergie déployée par nos manufacturiers pour favoriser leurs industries a eu pour effet de diminuer les importations jusqu'à un certain point. Cependant je dois dire que pour l'année courante la réduction dans le revenu des douanes viendra surtout de la diminution du coût des marchandises importées.

Il est bien vrai que le revenu des douanes, pour les six derniers mois de l'année, a diminué de plus d'un demi-million, mais je désire appeler l'attention de la Chambre sur un ou deux faits qui me justifieront, je crois, de prévoir qu'à la fin de l'année la réduction ne représentera pas

plus d'un demi-million. Par exemple l'an dernier, au 1er janvier nous avons porté la taxe sur l'indienne à 27½ pour 100, de 20 qu'elle était, et à la fin de 1883, dans les mois de novembre et de décembre, nous avons perçu un montant considérable qui en toute légitimité n'appartenait pas à cette année. La conséquence, c'est qu'en comparant les premiers six mois de l'année présente aux premiers six mois de l'année dernière, nous verrons que pour ceux-ci il y a eu une augmentation considérable de revenu pour ce chef. Le document fourni à mon prédécesseur (sir Richard Cartwright) fait voir que pour janvier et février il y a une augmentation de près de \$200,000 dans le revenu, ce qui indique assez clairement, je crois, que la diminution des importations en septembre et octobre, novembre et décembre, provenait non seulement de la dépréciation de la valeur, mais du bas prix du froment qui est resté dans le pays et qui n'a été ni vendu ni exporté, ce qui a causé dans les affaires une dépression qui a fait comprendre à tout le monde qu'il était prudent de n'importer que ce dont on avait absolument besoin dans cette période; mais depuis lors le blé ayant été envoyé au marché et exporté, les choses se sont améliorées et nous pouvons considérer avec raison que si le déficit des derniers six mois a été de plus de \$500,000 pour les droits de douane, les importations de la seconde partie de l'année, en tenant compte de l'augmentation des droits sur les indiennes, sera tel que nous pouvons avec raison porter le revenu des douanes à \$19,500,000, ou à seulement un demi-million de moins que les prévisions de l'an dernier.

L'article suivant est celui de l'accise. On estime que le revenu de l'accise sera de \$5,400,000. Il y a eu là une diminution qu'on peut attribuer en partie à la conduite tenue dernièrement dans plusieurs comtés de l'Ontario et à cause de laquelle le montant de droits perçus sur les spiritueux et le malt sera réduit; mais on verra avant la fin de la session que le gouvernement se propose de pourvoir à la chose d'une autre façon, en créant des droits d'accise pour remplacer la quantité d'argent que nous allons probablement perdre cette année et l'année prochaine sur le malt et les spiritueux. On estime que cette année l'accise va donner un revenu de \$5,400,000. Les bureaux de poste vont, espérons-nous, donner \$1,900,000; les chemins de fer et les canaux, \$3,000,000.

L'intérêt qui, l'an dernier, a été réduit à \$750,000, va être de \$1,900,000, avec cependant une augmentation équivalente de l'autre côté, car, d'après une décision de la Chambre, le gouvernement, comme je l'ai dit, a négocié un emprunt pour fournir de l'argent au chemin de fer du Pacifique canadien. Cela a naturellement augmenté considérablement la somme de l'intérêt que nous avons à payer, mais, d'un autre côté, les recettes qui avaient été estimées à \$750,000 ont été de \$1,900,000. Des chefs divers nous espérons retirer \$800,000, d'après les estimations de la dernière session. Les terres du Nord-Ouest, dont je pensais retirer cette année autant que l'an dernier, c'est-à-dire près d'un million de dollars, ne rapporteront que \$500,000, ce qui fait un ensemble de \$33,000,000 comme revenu, avec une dépense estimée à \$32,850,000. Les recettes du compte de l'intérêt pour l'année présente seront moindres que l'an dernier, vu qu'entre mars et le 1er juillet il y a une partie de la dette du chemin de fer du Pacifique canadien qui porte intérêt—mais cet intérêt ne sera pas payable avant le mois de septembre,—ce qui fait que le surplus est réduit de \$300,000. La dépense prévue est de \$32,500,000, ce qui laisse un surplus de \$150,000 pour l'année courante.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: En y comprenant les terres fédérales?

Sir LEONARD TILLEY: Oui en y comprenant les terres fédérales. J'espère que les honorables messieurs de la gauche qui ont dit que nous taxions le peuple sans nécessité il y a deux ou trois ans, vont être satisfaits aujourd'hui que nous égalisons autant que possible les revenus et les

dépenses pour l'année courante. Voici les augmentations dans nos dépenses: L'intérêt apparent sera augmenté de \$550,000, mais en réalité d'environ \$250,000; les dépenses pour les sauvages \$250,000; subsides aux provinces en plus de ce qui a été payé l'année dernière, sous l'opération de la loi édictée à la dernière session, \$425,000. Puis, il y aura probablement pour les frais d'immigration de cette année une diminution de \$100,000. Dans tous les cas, l'estimation actuelle est que le revenu sera \$33,000,000 et les dépenses de \$32,850,000. Avant de passer à l'an prochain, je crois qu'il n'est que juste que je dise à la Chambre quelque chose de l'emprunt négocié l'été dernier et des emprunts temporaires faits depuis. L'emprunt négocié l'été dernier a rapporté au gouvernement \$22,500,000 ou à peu près. Les emprunts temporaires faits depuis lors se sont montés à environ \$12,500,000, soit, en tout, \$35,000,000. Je crois devoir dire à la Chambre comment cet argent a été employé et pour quelles fins il a été dépensé. Depuis le 1er mars dernier, nous avons payé pour le chemin de fer du Pacifique Canadien, d'après les contrats passés avec M. Onderdonk, \$3,379,873, à même le crédit voté au chemin de fer du Pacifique Canadien, \$3,386,418; au chemin de fer du Pacifique Canadien, à compte de l'emprunt, \$19,459,000; pour le rachat de la dette, \$3,991,056; en tout, \$35,216,347. Les membres de cette Chambre aimeraient à savoir ce que le gouvernement va faire au sujet des obligations à 5 pour 100 venues à maturité, ainsi qu'au sujet de la dette flottante. Il y actuellement dans le public \$25,000,000 de nos obligations portant un intérêt de 5 pour 100. Le reste, environ \$7,000,000, est gardé par le gouvernement comme fonds d'amortissement par suite de l'emprunt qui vient à maturité en juin prochain. Il faudra \$25,000,000 soit pour donner aux prêteurs directement, soit que nous fassions d'autres arrangements pour changer les obligations.

Je ne suis pas en état de dire ce que le gouvernement va faire, mais il a été recommandé au gouvernement d'offrir aux prêteurs des obligations portant 5 pour 100 d'intérêt, à être échangées dans 7 ou 10 ans au taux ci-dessus mentionné. Le gouvernement regarde cette proposition d'un œil assez favorable, car en 1891 viendra le versement du prêt au chemin de fer du Pacifique.

Lorsque le chemin de fer du Pacifique Canadien sera terminé et que la valeur en sera établie, nous ferons des arrangements en vertu desquels les hypothèques que nous avons actuellement sur le chemin seront levées, et si nous souscrivions des obligations payables en 30 ou 50 ans, il nous faudrait retourner sur le marché pour racheter nos obligations à un taux plus élevé. Dans tous les cas, cela mettrait le gouvernement en état de faire promptement des arrangements au sujet de ces \$25,000,000. On nous dit aussi que nous pourrions faire nos emprunts temporaires au Canada et en Angleterre au moyen de billets du trésor pour éviter au gouvernement la nécessité d'aller sur le marché de Londres dans le cours du présent exercice, pour offrir des obligations, si ce n'est pour le rachat des \$25,000,000 dont l'échéance viendra le 1er juillet prochain. Dans tous les cas nous nous sentons en état de pourvoir à la chose sans diminuer d'une façon appréciable la valeur et la nature de nos garanties.

Maintenant je vais passer de l'estimation réformée pour l'année courante à l'estimation du revenu et de la dépense pour l'an prochain. Le gouvernement estime que les recettes des douanes seront ce que nous avons prévu pour la présente année, \$19,500,000. Nous prévoyons que l'accise ne rapportera pas autant que cette année, à cause du fait que le 1er mai prochain plusieurs districts se trouveront sous l'opération de la loi Scott, et il est tout naturel de prévoir que la consommation des spiritueux et des liqueurs de malt va diminuer, et que de ce chef il y a aura baisse du revenu. Nous estimons les revenus des douanes à \$1,950,000; ceux des chemins de fer et des canaux à \$3,000,000. Il est

vrai que nous avons en opération soixante-dix à quatre-vingts milles de voie ferrée de plus que l'an dernier—le chemin que nous avons acheté du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse—mais nous n'avons prévu aucune augmentation de revenu, attendu que le ministre des chemins de fer estime en moins les recettes du chemin de fer Intercolonial à \$100,000, comparées à celles de l'année courante. Pour l'intérêt nous mettons \$1,950,000. Je dois dire ici que les recettes pour le compte de l'intérêt ne seront pas aussi considérables que pour l'année courante, attendu que cette année nous touchons l'intérêt sur un fonds d'amortissement de \$7,000,000 qui aura pris fin le 1er juillet prochain. Tout en recevant tout l'intérêt du chemin de fer du Pacifique Canadien l'année prochaine, cela n'augmentera les recettes que de \$50,000, mais d'un autre côté les paiements seront diminués dans la même proportion.

Il y a diverses recettes que nous portons à \$700,000; et les terres, etc., du Nord-Ouest, à \$700,000, au lieu de \$500,000. L'estimation pour l'année courante et pour l'an prochain des recettes provenant des terres du Nord-Ouest n'est que d'un tiers de la somme qui deviendra due pour les terres de préemption l'an prochain. La dépense est estimée à \$31,757,032, ce qui laisse un surplus estimé à \$1,242,968. Les estimations additionnelles peuvent réduire ce surplus à \$700,000, et s'il en était ainsi la taxation nécessaire pour l'an prochain serait de \$24,000,000. Sur une population de 4,800,000 habitants, c'est juste \$5 par tête, ce qui fait 12 cents de plus que la somme exigée de 1874 à 1879. Mais dans le cours de l'année prochaine nous allons donner aux différentes provinces du Canada plus que 12 cents par tête de leur population, par suite de ce que nous avons fait à la dernière session pour les dépenses provinciales et pour les avantages locaux. Puis, l'intérêt net auquel il nous faudra pourvoir dans le cours de l'an prochain, est de \$7,500,000, ce qui, réparti sur 4,800,000, représente \$1,56½ par tête de la population, ou 1½ cent de plus, après que le chemin de fer du Pacifique canadien aura été terminé, après que nous aurons payé tout l'argent qu'il nous faut donner pour l'exécution de cette entreprise, après que nous aurons payé des millions de dollars pour l'élargissement de nos canaux, après que nous aurons dépensé six ou sept millions de dollars pour parachèver et prolonger le chemin de fer Intercolonial. Je pense qu'on pourrait regarder cet état de choses comme à peu près satisfaisant. Dans le principe, lorsque nous avons entrepris de fournir \$25,000,000 pour la construction du chemin de fer du Pacifique canadien et de dépenser \$38,000,000 pour la construction et le parachèvement des tronçons à être livrés à cette compagnie, quelques-uns d'entre nous ont été quelque peu alarmés de la responsabilité que nous prenions.

Dans les exposés financiers qui ont été faits de temps à autres, où il a été question du parachèvement de cette entreprise, nous avons toujours fait nos estimations d'après la supposition que l'œuvre serait terminée en 1891. Et l'on comprend facilement pourquoi, dans l'année courante, nous avons jugé nécessaire d'emprunter plus d'argent qu'on ne prévoyait et d'augmenter la somme de l'intérêt sur la dette nette du pays par le fait que cette entreprise a été exécutée avec une rapidité si étonnante. On a dit qu'il était imprudent de procéder avec tant de célérité, et qu'il aurait été mieux de prendre un plus grand nombre d'années pour faire cette dépense. Mais, M. l'Orateur, si nous prenons en considération qu'avec 1½ cent par tête d'augmentation de la taxe sous forme d'intérêt sur la dette; si nous prenons en considération qu'avec une augmentation de taxe de 12 cents par tête l'an prochain—et pour alléger les échiquiers provinciaux,—nous serons en état de terminer cette entreprise—et celle pour l'intérêt à payer n'est virtuellement que d'un centin ou deux de plus qu'en 1879-80—si nous considérons que 150,000,000 d'acres de terre que nous avons ouverts à la colonisation dans ce pays qui ne valait relativement rien sans le chemin de fer, vont probablement nous rapporter

Sir LEONARD TILLEY

une somme égale à ce que nous avons payé pour la construction de ce chemin, je pense que chacun comprendra qu'il était de l'intérêt de ce pays de terminer rapidement cette entreprise afin de profiter des avantages qui doivent résulter de son parachèvement, et que nous n'avons pas besoin d'attendre que quelques-uns d'entre nous soient devenus grisonnants pour jouir des avantages à en retirer.

Avant d'aborder les preuves de prospérité pour le pays dont j'ai parlé—"preuves de prospérité"—entende-je dire à un honorable député; oui des preuves de prospérité, pas aussi considérable, peut-être, que ce que nous pourrions désirer, mais des preuves d'une prospérité de beaucoup supérieure à celle dont jouissent tous les autres pays du monde. Avant d'établir la preuve sur laquelle j'appuie cette opinion, je veux soumettre à la Chambre les propositions relatives aux changements à apporter au tarif que le gouvernement a jugé à propos de faire et de soumettre à votre appréciation. Je dois dire que les première et deuxième feuilles de ces propositions ne contiennent que les articles mis sur la liste des produits admis en franchise et ceux qui ont été rendus tels par arrêtés du conseil. Le gouvernement a cru qu'il était mieux qu'on demandât au parlement d'y consentir plutôt que de les laisser comme objets d'arrêtés du conseil. Nous proposons donc qu'ils soient consignés aux statuts du Canada, au moyen de quoi la chose sera plus généralement connue. Je ne fais donc d'abord que donner une liste des articles qui sont actuellement admis en franchise, mais que nous voulons mettre sur la liste des articles admis en franchise en vertu de la loi.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Ce document est-il prêt pour la distribution?

Sir LEONARD TILLEY: Non.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: C'était la coutume d'en faire la distribution lors de la présentation des résolutions.

Sir LEONARD TILLEY: Je le déposerai sur le bureau. Il y a des raisons pour en empêcher la distribution cette après-midi.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Ordinairement, lorsqu'on faisait de pareils changements—je ne m'attendais naturellement pas à ce que l'honorable ministre les présentât avant de les avoir—mais ordinairement ces papiers étaient distribués dans la Chambre au moment où on en faisait l'explication. Je suppose que vous n'êtes pas prêt à faire la chose.

Sir LEONARD TILLEY: Si c'était la coutume, la mémoire me fait défaut.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je l'ai fait deux ou trois fois.

Sir LEONARD TILLEY: Je ne sais quelle ligne de conduite a suivie l'honorable monsieur, mais depuis que j'ai l'honneur d'occuper la position de ministre des finances, je ne me rappelle pas l'avoir jamais fait, bien que ce puisse être une omission de ma part.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je ne blâme pas l'honorable ministre.

Sir LEONARD TILLEY: Voici les résolutions:

Résolu qu'il est opportun de réformer le tarif des droits de douane et la liste des articles à admettre en franchise, comme suit: Par l'addition à la liste des produits admis en franchise, annexe B, les articles suivants qui entrent actuellement francs d'impôts en vertu d'arrêtés du conseil émanés sous l'opération du paragraphe 12 de l'article 230 de l'acte concernant les douanes édictée en 1883, comme le coke, seulement lorsqu'il est employé dans les manufactures canadiennes; les chiffons de laine; l'acier importé pour la fabrication des patins, le musc en vessie ou en grain; la laque blanche pour les fins de fabrication; le tissu de chanvre sortant du métier, n'étant ni pressé, ni calandré, ni fini d'aucune façon et n'ayant pas plus de 42 pouces de large, et alors que l'importation n'en est faite que pour la confection des sacs; le sulfate de soude lorsqu'il est importé par les fabricants de verre et de savon pour servir à la fabrication; le résidu des huilleries de coton; le métal à forger, uni, bronzé ou recouvert, en barres de pas plus de 1½ pouce de large, lorsqu'il est importé